

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE PROPAGATEUR

Volume VI.

1er Octobre, 1895,

Numéro 15

BULLETIN

22 septembre 1895.

Nouvelles diverses.—Le gouvernement français a obtenu du gouvernement chinois une indemnité pour les persécutions dont les missionnaires français ont été victimes dans la province du Su Tchuen. Cette indemnité s'élève à quatre millions de francs. —Le 21 et le 22 du mois d'août les inspecteurs d'écoles de la province ont tenu une convention à Saint-Hyacinthe. Elle avait été convoquée par M. de LaBruère, le nouveau surintendant de l'éducation. A cette convention les inspecteurs ont discuté plusieurs questions importantes en matière d'éducation. Ils ont aussi suggéré beaucoup de changements relatifs à l'enseignement, aux écoles normales, à l'examen des instituteurs, et à la visite des écoles, etc. Parmi les résolutions adoptées, il y en a une en faveur de *l'uniformité des livres et leur conformité avec le programme officiel*, et une autre en faveur de *la fixation d'un minimum de traitement pour les instituteurs*. —Des difficultés se sont élevées entre les républiques d'Haiti et de Saint-Domingue relativement à leurs frontières. Au lieu d'avoir recours aux armes ces deux républiques ont sagement pris le parti de faire décider cette question de frontières par le Souverain Pontife. Ce dernier a consenti à agir comme arbitre. Comme chacun le sait, l'île d'Haiti, l'ancienne Hispaniola, est divisée en deux républiques. Le français est la langue d'Haiti, c'est-à-dire de la partie occidentale qui a appartenu jadis à la France, et l'espagnol est la langue de Saint-Domingue, c'est-à-dire de la partie orientale. Le territoire contesté se trouve dans la partie française. Le président de la république d'Haiti est le général Hypolite, et le président de la république de Saint-Domingue est le général Ulysse Heureaux. —L'élection de l'honorable M. William Harty, député de la cité de Kingston à la législature locale d'Ontario, a été annulée le 17 septembre. Cette annulation a pour cause la corruption électorale exercée par les agents du député. M. Harty fait partie du ministère Mowatt; il est commissaire des Travaux Publics. —Dernièrement, au Japon, une tempête, d'une violence inouïe a causé d'épouvantables désastres. Des centaines de villages ont été détruits et beaucoup de navires ont été jetés à la côte où ils se sont brisés. Un grand nombre de personnes ont perdu la vie, les unes dans les flots, les autres écrasées par les édifices qui s'écroulaient. —Le Honduras a été aussi beaucoup éprouvé au commencement de ce mois. L'éruption d'un volcan et un violent tremblement de terre ont causé d'énormes dommages. Dans les trois seuls villages de Yeta pan, Covajuanca et Cayuscat cent trente-sept maisons sont détruites et trois cent quarante-sept personnes ont péri. —A Cuba

les délégués des insurgés ont décrété une constitution républicaine. La république sera fédérale et elle comprendra cinq états. Le marquis de Santa Lucia a été élu président et la ville de Nayasa a été choisie provisoirement comme capitale fédérale.—Avant-hier, le 20 septembre, de grandes fêtes ont eu lieu à Rome, on a célébré le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée des troupes italiennes au mépris de la foi jurée et des droits sacrés de la papauté. A cette occasion le roi Humbert a amnistié tous les prisonniers politiques à l'exception des quatre principaux chefs de la dernière révolte en Sicile.

* * *

* * **Rosaire**—La dépêche télégraphique suivante a été adressée à la Croix de Paris.

Rome, le 7 septembre. 1895

Comme aux années passées, le Saint-Père publie une Encyclique à l'occasion du mois du Rosaire. Léon XIII se réjouit de voir grandir la dévotion envers la Sainte-Vierge ainsi qu'en témoignent les associations multipliées en son honneur, les nouvelles églises qui lui sont consacrées et les pèlerinages et les Congrès. Sa Sainteté demande que cette année la dévotion du mois du Rosaire ait spécialement pour objet d'obtenir le retour des Eglises dissidentes à l'Eglise romaine. L'Encyclique ne contient aucune allusion politique aux fêtes du 20 septembre.

CR.

* * *

* * **Le Pape**—A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la prise de Rome, Son Eminence, le cardinal Taschereau, archevêque de Québec, a adressé le télégramme suivant au Souverain Pontife :

En ce triste anniversaire qui vient renouveler cruellement toutes les blessures de votre cœur paternel, c'est pour moi un devoir de piété filiale, très Saint Père, de vous exprimer la douleur que ressentent tous les catholiques du Canada. Les pasteurs et les fidèles gémissent, et tous font monter vers le ciel leurs prières suppliantes pour que vos chaînes soient brisées, et que le Vicaire du Christ, le Chef Suprême de l'Eglise, le Père des peuples, l'ami et le restaurateur des sciences, soit rendu à la liberté à laquelle il a droit.

CARDINAL TASCHEREAU.

Le secrétaire de Sa Sainteté a répondu par la dépêche suivante.

A Son Eminence le cardinal Taschereau, archevêque de Québec.

Le témoignage de fidélité et d'attachement de Votre Eminence, ainsi que de votre clergé et de votre peuple, a été très agréable au St Père, qui vous donne de tout cœur à tous la bénédiction apostolique.

CARD. RAMPOLLA.

* * *

* * **Sacré-Cœur**.—La Congrégation des Dames du Sacré-Cœur a élu dernièrement une supérieure générale en remplacement de madame Sartorius, décedée il y a quatre mois.

L'élection a eu lieu à Paris sous la présidence de Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de cette ville.

L'éluë est madame Digby qui depuis un an, était assistante générale. La nouvelle supérieure générale est anglaise et elle est âgée de 65 ans. C'est une convertie au catholicisme.

* * *

* * **Nouveaux chanoines**.—Ont été nommés dernièrement :

1^o Chanoine titulaire de la cathédrale de Saint-Hyacinthe, M. l'abbé Michel Godard, curé de Saint-Aimé. Il remplace M. le chanoine Beaugard, décédé dernièrement, M. Godard a été ordonné prêtre le 8 septembre 1853.

2^e Chanoine honoraire de la cathédrale de Saint-Hyacinthe, M. l'abbé Jean-Baptiste Michon, curé de Notre-Dame de Stanbridge. M. Michon a été ordonné prêtre le 30 août 1868.

* * *

* * **Madagascar.**—Les dernières nouvelles de Madagascar annoncent que les français ont remporté de nouveaux succès. Malheureusement la maladie décime le corps expéditionnaire. Les journaux de France sont remplis de détails navrants sur les souffrances endurées par les soldats. Une dépêche de Paris, en date du 22 septembre, donne les détails suivants.

Paris, 22 septembre 1895.

Des dépêches reçues de Madagascar disent que le général Duchesne, à la tête d'une colonne de troupes françaises, a surpris 6,000 Hovas dans un défilé près de Spahinodri. Après un court engagement les hovas se sont enfuis, laissant quatre-vingts morts. Du côté des Français, il n'y a pas eu de tués ; trois hommes seulement ont été blessés.

Une correspondance de Madagascar publiée par un journal monarchiste dit que les hôpitaux sont insuffisants pour recevoir tous les soldats malades. Dans certains hôpitaux aménagés pour recevoir 250 hommes, on voit entassés 600 soldats français, étendus sur des couchettes improvisées et par suite recevant des soins insuffisants des médecins et des gardes-malades.

Dans chaque hôpital, des centaines de malades gémissent étendus sur le sol et souffrant du manque de médication et de nourriture. Dans un grand nombre de cas les corps des soldats français ont été dévorés par les chiens avant qu'ils aient pu être ensevelis.

Dans une lettre au ministre de la guerre, le général Duchesne admet franchement que les fatigues des marches et la mauvaise administration du service de l'intendance ont envoyé 3,000 soldats dans les hôpitaux.

Le ministre de la guerre a reçu une dépêche du colonel Baillond demandant l'envoi d'un nouveau navire-hôpital à Madagascar, pour être utilisé par les troupes pendant l'hiver prochain. Il conseille de ne pas envoyer des coolies chinois de peur qu'ils n'apportent le choléra qui n'a pas encore fait son apparition à Madagascar.

* * *

* * **Langue française.**—On sait qu'aux Etats-Unis un certain parti emploie tous les moyens possibles pour imposer la langue anglaise aux canadiens-français et aux citoyens des autres nationalités. On voudrait les contraindre à substituer la langue officielle à leur propre langue, même à l'église, à l'école et dans la famille. Jusqu'à ce jour ces efforts insensés et tyranniques n'ont généralement pas eu l'effet désiré. Grâce au clergé et aux associations nationales, nos compatriotes ont résisté et tout indique que cette résistance sera toujours efficace.

Voici ce qu'un journal canadien du Maine, l'*Ouvrier Catholique* de Biddeford, dit de cette question de substitution de la langue anglaise.

« Il semble à l'*Ouvrier Catholique* que, dans les circonstances, la langue anglaise n'a pas d'autre privilège légitime que le privilège d'être la langue officielle de la république des Etats-Unis, c'est-à-dire la seule et unique langue officiellement reconnue dans les hautes sphères politiques et dans les divers gouvernements législatifs et même municipaux. C'est un privilège que nous ne lui contestons pas, mais à notre avis ce privilège s'arrête aux limites qui bornent le domaine des affaires de la vie politique, civique et municipale, et à l'encontre des citoyens américains qui parlent l'allemand ou le français, la langue anglaise

n'a aucune bonne raison à faire valoir pour s'introduire dans leurs familles, dans leurs églises et dans aucun de leurs rapports sociaux avec leurs congénères.'*

.

* * **Nécrologie.**—Sont décédés dernièrement :

1^o M. Saraiva, homme d'état brésilien. Il fut premier ministre sous l'empire. Après la chute de dom Pedro (1) à qui il demeura fidèle, et la proclamation de la république il s'abstint de prendre part aux luttes politiques.

2^o A Paris, le 21 août Louis Terrien, député de Drense à la chambre des Députés de France. Il fut ministre du Commerce dans le cabinet Dupuy en 1893. Il était protectionniste et radical en politique. Il est malheureusement mort en libre penseur et il a été enterré *civilement*.

3^o M. Morris, ancien gouverneur de l'état du Connecticut. Il était âgé de 68 ans.

4^o Mgr Louis-Joseph-Jean-Léon Gouzot, archevêque d'Auch, France. Il est né le 25 février 1825 à Paleyrac, département de la Dordogne. Il a fait ses études théologiques à Saint-Sulpice et il a été ordonné prêtre en 1851. En 1870 il était chanoine titulaire de la cathédrale de Périgueux. Il fut sacré évêque de Gap le 2 juin 1884 et préconisé archevêque d'Auch le 26 mai 1887. Il remplaçait Mgr Gérauld de Langalerie.

5^o M. Joseph Pope, ancien membre de la législature de l'Île du Prince-Edouard. Il était âgé de 82 ans. Son fils, M. James C. Pope, fut ministre de la Marine et des Pêcheries de 1878 à 1882.

6^o A Woodstock, Nouveau-Brunswick, M. William Lyndsay, ancien membre du gouvernement de cette province. Il était âgé de 82 ans.

7^o Le 28 août M. l'abbé Joseph Beauregard, chanoine titulaire de la cathédrale de Saint-Hyacinthe et ancien curé de La Présentation. Il était âgé de 83 ans. M. Beauregard avait été ordonné prêtre le 27 février 1836.

8^o A London, Ontario, M. Charles Hyman ancien membre du Parlement.

9^o A La Pointe-aux-Trembles, comté de Portneuf, M. Antoine Plainondon, peintre Canadien distingué. Il était âgé de 93 ans. Le premier, parmi les artistes canadiens, il a suivi les leçons des grands maîtres européens.

10^o A Montréal, le 15 septembre, M. Hector Berthelot, avocat et journaliste, à l'âge de 53 ans. Il était rédacteur en chef du *Canard* et il a été collaborateur d'un grand nombre d'autres journaux.

11^o M. Thomas Heath Haviland, ancien lieutenant-gouverneur de l'Île du Prince-Edouard, du 14 juillet 1879 au premier août 1884. Il était âgé de 72 ans. Il était avocat et pendant un certain temps il a été notaire public. M. Haviland a été longtemps député avant la confédération, et, depuis l'admission de l'Île du Prince-Edouard comme l'une des provinces du Canada, il a été député à l'Assemblée législative, secrétaire-provincial dans le ministère J. C. Pope et sénateur.

ALBY.

(1) En 1889.

LE TIERS-ORDRE DE SAINT FRANÇOIS

PUISSANCE SOCIALE

Idée qu'on se fait de saint François. — Idée qu'on devrait s'en faire.
 — La féodalité au moyen-âge et comment saint François en a eu raison par le Tiers-Ordre. — La féodalité du temps de saint Louis et comment il en a eu raison également par le Tiers-Ordre.
 — Etienne Boileaux et la charte des communes et les corporations. — La révolution et son œuvre.
 — Les associations catholiques. — Vœux.

Le rapport suivant avait été préparé par le Père Désiré, franciscain, pour être lu dans une conférence de Directeurs du Tiers-Ordre et des principaux Tertulaires réunis sous la présidence de S. G. Mgr Lafèche, évêque de Trois-Rivières à l'occasion d'un pèlerinage du Tiers-Ordre au Cap de la Madeleine le 10 septembre 1895. Les circonstances n'ayant pas permis de faire cette conférence, il eût été regrettable que ce travail qui avait coûté tant de temps à son auteur fût perdu. Il contient du reste des aperçus tout nouveaux qui intéresseront vivement tous ceux qui s'occupent de la question sociale de notre temps.

Idée que l'on se fait de St-François.

Vous avez lu la vie de notre séraphique Père, je n'en doute pas. Vous avez été touchés de sa conversion éclatante et de son détachement héroïque des biens de la terre ; son amour si ardent pour Dieu vous a enthousiasmés, tandis que ses rigoureuses pénitences et ses jeûnes continuels vous ont effrayés ; son commerce intime avec le Ciel, les faveurs inouïes qu'il en recevait, telles que l'indulgence de la Portioncule et l'impression des stigmates vous ont émerveillés et vous n'avez pu vous lasser d'admirer ses miracles et ses extases interminables. Et quand vous avez évoqué tous ces souvenirs, vous vous reposez dans la douce contemplation de ce grand Saint qui a passé les vingt années de sa sainteté dans les nues, sans rien avoir de commun avec la terre.

Un souvenir vague de certaines œuvres vous viendra bien à la mémoire pour compléter l'histoire ; mais ce souvenir ne devra pas briser le tableau, ces œuvres ont été faites par la droite du Tout-Puissant à coup de miracles opérés par un magnifique instrument inconscient.

Idée fausse, parce qu'incomplète.

Pardonnez-moi ma hardiesse si je m'inscris en faux contre ce tableau trop souvent recopié par la généralité des hagiographes. Ce tableau véridique en lui-même que nous ont transmis les légendes si gracieuses du moyen-âge ne nous donne qu'une idée incomplète de la vie et des œuvres de notre saint Patriarche et par le fait même qu'il aura la prétention d'être exclusif, il devient tout à fait faux.

Vraie idée.

Dieu affirme bien sa toute puissance quand il opère ses œuvres par le moyen d'instruments inconscients ou dépourvus d'intelligence et d'initiative personnelle. Mais cette toute puissance est plus imposante et en quelque sorte plus digne de Dieu quand elle dirige l'intelligence et la volonté de l'homme pour réaliser ses desseins. Or, c'est ce que nous dévoile l'histoire vraie et complète du séraphique St François telle qu'elle a été écrite par ses contemporains, c'est-à-dire par ses disciples les plus intimes, tels que le Bienheureux Thomas de Célano, les trois compagnons, les Bienheureux Egide, Rouffin et Léon qui le connurent pendant toute sa vie, le virent à l'œuvre, le secondèrent dans ses entreprises et dont l'un fut son confesseur et son secrétaire pendant de longues années. Je ne parle pas des autres qui, n'ayant vécu que peu de temps avec lui ou même n'ayant connu que ses compagnons, n'ont parlé qu'incidemment du saint Fondateur pour toucher plus directement quelque point particulier de l'histoire de ses trois ordres.

Mais de l'ensemble de ces écrits il ressort manifestement que le petit Pauvre d'Assise fut doiré d'une intelligence supérieure, éclairée assurément de la lumière divine, mais ayant à lutter contre toutes les difficultés que peuvent rencontrer les œuvres de ce monde. La vérité nous défend de voir le Séraphin toujours dans les nues où le transportaient ses extases ; elle nous force à le chercher sur la terre, revêtu d'un corps humain et soumis aux péripéties de la nature humaine.

Ne m'accusez pas de vouloir amoindrir ce Séraphin pour faire grandir l'homme, ni de vouloir diminuer l'œuvre du Tout-Puisant. Je crois au contraire honorer ce grand Saint en exaltant la portée de son intelligence et la force de sa volonté en même temps que glorifier Dieu qui sait se former un instrument aussi docile. François a été un saint d'autant plus grand que son génie a été plus sublime et plus fort pour procurer la gloire de Dieu et le bien du monde.

Assez sur ce sujet. Si vous voulez lire la confirmation des quelques idées que je viens d'émettre, permettez-moi de vous signaler l'excellent ouvrage de M. l'abbé L. Lemonnier, *histoire de saint-François d'Assise*. Je vous en signalerais bien un autre, s'il n'était pas à l'index à cause de ses idées outrées et hérétiques : *vie de saint François d'Assise*, par Paul Labatier.

Thème de la conférence.

Mais j'ai hâte d'arriver au sujet qui fait le motif de notre réunion, je veux dire le Tiers-Ordre. Ce qu'il a été dès sa fondation pour le bien de la société surtout en Italie et en France et ce qu'il doit être encore de nos jours ; ensuite le grand secret de sa force dans le présent.

Charité caractéristique du Saint.

L'histoire de saint François nous montre un grand nombre

d'actes de charité exercés par le Saint, non seulement après sa conversion, mais même durant sa vie dissipée. Cette charité s'exerçait de toutes les manières, suivant les occasions qui s'en présentaient, mais elle avait toujours un but unique plus élevé qu'aucun autre Saint, même le plus héroïque dans sa charité, ne semble avoir poursuivi et atteint.

Il se fit distributeur d'aumônes, garde-malade, médecin des lépreux, libérateur des captifs, consolateur des affligés, apôtre des pécheurs, sans s'astreindre à aucune des ces fonctions. Il regardait de plus haut et cherchait dans la mesure du possible à prévenir ces maux divers qu'il se plaisait à soulager. Son idéal fut toujours de relever les âmes, de les unir et d'établir entre toutes les liens de la charité la plus parfaite. C'est la pensée qui a dominé sa vie et qui doit nous guider dans l'étude de ses œuvres, de la Règle du Tiers-Ordre en particulier.

Abus de la féodalité, souffrances du peuple.

Constatons d'abord que nulle autre époque de l'histoire des sociétés chrétiennes n'a réclamé plus impérieusement cette éclosion de charité d'un nouveau genre. La féodalité laïque, infidèle à sa mission, profitait de son autorité, de son instruction et de ses richesses pour écraser le peuple. Les seigneurs profitaient des serments qui attachaient les serfs à leur personne pour les entraîner dans leurs guerres continuelles contre leurs rivaux. La propriété étant entre les mains des seigneurs, le peuple ne pouvait la revendiquer et le maître de la terre devenait par le fait même le maître de la vie de chaque famille établie sur son domaine.

Les faits sont là pour prouver que les seigneurs ne se faisaient pas faute d'user et d'abuser de ces serments et de la dépendance absolue de leurs sujets. Cet état de choses qui devenait en mainte occasion une tyrannie atroce ne pouvait manquer de provoquer sur certains points des réactions épouvantables qui, ajoutant la guerre entre les vassaux et les seigneurs aux guerres des seigneurs contre leurs égaux ou leurs souverains, n'avaient pour effet ordinaire que de replonger ces malheureux dans un plus dur servage. Inutile d'ajouter que la moralité publique et la pratique de la religion n'avaient rien à gagner de tous ces désordres.

Le Saint étudie le mal et les remèdes.

Saint François, que les richesses et les ambitions de sa jeunesse avaient mis en relations intimes avec la noblesse, comprit le danger que courait la société. Il s'était rapproché du peuple et en avait étudié toutes les souffrances. Longtemps il mûrit des projets de réforme. Enfin il conçut un plan de réorganisation sociale tel que l'histoire du monde ne nous en a jamais montré de semblable. Il fallait une intelligence d'élite pour le concevoir et une énergie de volonté surhumaine pour le réaliser. C'était tout simplement la Règle du Tiers-Ordre.

Autorité du Saint.

Il faut dire que le terrain était magnifiquement préparé pour

établir l'autorité du nouveau législateur. Sa sainteté qui éclatait par des miracles continuel lui attirait la confiance de tous. Les multitudes couraient à sa suite; c'était une émulation indicible pour entrer dans l'un de ses deux Ordres; c'était plus que de l'émulation, c'était de l'engouement qui pouvait dégénérer en extravagance.

Réforme personnelle par le Tiers-Ordre.

Le Saint se sentait donc maître absolu de ce peuple. Il commença par lui proposer la réforme de ses mœurs et l'observance des vertus chrétiennes poussée jusqu'à l'héroïsme de la pénitence. Quiconque voudra se mettre sous sa direction devra être enfant soumis de l'Eglise catholique; il ne devra conserver aucune rancune et il aura soin de réparer ses torts. Il jeûnera tous les vendredis et depuis la Toussaint jusqu'à Noël, sans compter les jeûnes de l'Eglise; ses abstinences seront de quatre jours par semaine. Il évitera les divertissements dangereux et n'aura pour vêtement qu'une grande tunique de drap gris cendré. Du reste, il continuera à s'acquitter fidèlement des devoirs de sa condition dans le monde.

Voici une base solide. Le nouveau législateur n'ose s'attaquer aux grands qui se moqueraient de sa simplicité. Il va au peuple dont les souffrances rendent le cœur plus docile et plus abordable. Il christianise ce peuple, lui impose le joug de la pénitence et un frein puissant contre ses passions. A ce compte, ce peuple devient digne d'un meilleur sort.

Réforme sociale.

A ces prescriptions qui concernent le chrétien personnellement, le Saint en ajoute trois autres qui regardent le citoyen à l'égard d'autrui. Les Tertiaires ne porteront point d'armes, sinon pour la défense de la patrie et de l'Eglise; ils ne prêteront aucun serment, sinon dans le cas de nécessité autorisée par le Saint-Siège, enfin ils mettront en commun tous les mois un denier de la monnaie courante pour les besoins des Frères tombés dans la nécessité.

Aujourd'hui ces deux premières prescriptions ne semblent pas avoir de portée; mais il n'en était pas de même au moyen-âge. En arrachant les armes des mains des Tertiaires, le Saint enlevait autant de soldats pour la guerre civile. La défense du serment enlevait toute autorité au seigneur sur son serf devenu tertiaire. Ce denier multiplié par le nombre des confrères et la succession des mois devenait une forte somme qui servit à racheter les redevances dues au seigneur. Prescriptions bien simples, avouons-le mais qui dénotent un génie hors ligne.

Avec cela que devenait le seigneur tracassier et turbulent? Il, n'avait plus qu'à venir demander humblement les conditions à ses serfs et à les accepter.

Luttes et triomphe du Tiers-Ordre.

Cette Règle, établie au mois de juin 1221, par la réception de

premiers confrères, se répandit aussitôt en Italie et attira l'attention du pape Honorius qui dut intervenir en sa faveur par une bulle du 16 décembre suivant. Les seigneurs ainsi brisés dans leurs prétendus droits ne pouvaient manquer d'user de tous les moyens pour arrêter cette réforme. Mais l'entente fut telle parmi tous ces nouveaux affranchis que tous les efforts furent inutiles. Les Souverains Pontifes ayant pris ces nouveaux religieux sous leur protection, n'eurent qu'à intervenir par quelques réponses et le calme se fit.

Cependant on pourra m'objecter que le peuple est un grand enfant et qu'entre ses mains la liberté conquise si vite et d'une manière inespérée ne peut être qu'un jouet dangereux.

Grande force du Tiers-Ordre dans le discrétatoire.

Le génie de saint François avait prévu cela. Ici, je me permets de solliciter de votre part une attention redoublée, car il s'agit de la question vitale du Tiers-Ordre, je veux dire son organisation intérieure. A notre époque de républiques ou de peuples souverains, cette organisation nous paraît toute naturelle. Mais il n'en était pas de même au temps de saint François. Je vous ai dit en quoi consistait sa Règle, mais j'ai omis, j'ose dire, le point essentiel. Si cette Règle n'avait édicté que les prescriptions que je vous ai signalées ou d'autres semblables, elle n'eût été qu'un leurre pour ce monde affamé de liberté.

Je vous ai dit que des tentatives de réactions violentes avaient été faites et qu'elles n'avaient abouti qu'à aggraver la condition des malheureux qui les avaient faites. C'est que ces tentatives avaient eu le grand tort d'être violentes d'abord et qu'ensuite elles n'avaient pas su donner à cette société encore en enfance de lois restrictives pour l'ambition d'un chacun. Chaque affranchi voulut être son propre maître ; l'anarchie ne put manquer de venir et les anciens maîtres eurent vite raison de ces inexpérimentés que l'ambition divisait.

Saint François, au contraire, en affranchissant ses Tertiaires, leur donne l'idée d'une société autonome. Il reconnaît l'autorité de chaque particulier, mais il faut comprendre que cette autorité ne peut s'exercer par tous à la fois et il ordonne l'élection d'un ministre qui, selon que son nom l'indique, devra être le serviteur de tous, et d'un conseil qui sera le représentant de toute la fraternité et légifèrera avec le ministre.

C'est simple, encore une fois et vous serez peut-être tentés de m'en vouloir de ce que je m'attarde sur cette organisation. Oui, c'est simple et nous le trouvons très simple d'autant plus que nous vous été élevés dans cette organisation. Mais n'oublions pas que c'est à saint-François que nous devons ce bienfait dont nous jouissons dans toutes les sociétés particulières de nos jours. Et c'est parce que c'était si simple, qu'il a fallu un génie pour l'inventer. Interrogez l'histoire et vous ne trouverez rien de semblable jusqu'à cette époque.

Je dis donc que le dernier mot de l'affranchissement du peuple

par le Tiers-Ordre a été l'organisation intérieure de cette société ; c'est ce que nous nommons le discrétore ou le conseil. Pour étudier ce point d'histoire, il faut nous transporter en France sous le règne de saint-Louis, qui régna de 1227 à 1270 et qui fut un fervent Tertiaire dans sa vie privée et dans sa vie publique.

La féodalité en France

A l'avènement du roi saint-Louis au trône de France, la féodalité était ce que je viens de vous montrer. De plus, voulant profiter de la faiblesse du nouveau roi qui n'avait que douze ans et de sa mère Blanche de Castille, les seigneurs levèrent la tête et se liguèrent contre leur souverain pour secouer son autorité. La répression ne se fit pas attendre. Elle fut d'autant plus terrible aux rebelles qu'elle leur paraissait impossible et qu'elle atteignit un double but. La royauté écrasait l'ambition de la féodalité en la remettant sous l'obéissance et elle lui enlevait son autorité en affranchissant ses serfs.

Cette œuvre de répression occupa presque tout le temps de la minorité du jeune roi. Mais c'est principalement après son retour de la première croisade qu'il s'appliqua d'une manière plus effective à l'affranchissement du peuple. Vous savez que l'un des plus beaux monuments qui font honneur au législateur humain est ce qu'on a appelé la Charte des communes.

Charte des communes, copie du Tiers-Ordre

Cette charte était le code régissant la société de ces personnes affranchies de l'autorité des seigneurs. Avant saint Louis et même avant saint François, des tentatives avaient été faites dans ce sens, mais sur une échelle moins vaste et avec peu de succès. C'est à saint Louis que revient l'honneur d'avoir promulgué cette Charte des communes d'une manière définitive et de l'avoir propagée par tout son royaume. Dans la suite des siècles quelques légères modifications y furent apportées, surtout par le protestantisme et par la révolution. Mais elle nous a été transmise presque dans son intégrité ; elle a été adoptée à peu près par toutes les nations civilisées et les sociétés particulières l'ont copiée plus au moins servilement.

C'est le code municipal encore en vigueur à peu près dans tous les pays. La seule différence nous vient de l'hérésie ou de la révolution ; le prêtre et la religion sont exclus de cette administration dont ils étaient autrefois les gardiens.

Or ce code municipal, sauf son indifférence en matière de religion, est la copie exacte de la Règle du Tiers-Ordre, telle que donnée par saint François. Le maire et les conseillers élus par le peuple pour un temps déterminé et établis dépositaires et représentants de l'autorité de la corporation ne sont que le ministre et les discrets également élus par la fraternité et recevant d'elle leur autorité. Une chose seule a été changée dans ce fonctionnement, c'est ce qui concerne la place du prêtre. D'après la Règle, toute l'autorité résidait dans le Ministre qui donnait l'habit du

Tiers-Ordre et admettait à la profession. Le prêtre n'était que chapelain pour dire la messe et prêcher ; il eut ensuite mission de maintenir la fidèle observance de la Règle et ce n'est que plus tard qu'il fut investi des pouvoirs de directeur dont il jouit aujourd'hui.

Le prêtre aussi avait sa place dans la corporation civile comme dans la fraternité du Tiers-Ordre.

Cette organisation, saint Louis la connaissait, ainsi que son premier ministre, étant tertiaires l'un et l'autre. De plus ils étaient liés d'une étroite amitié avec saint Bonaventure et avec saint Thomas. Le saint Roi aimait à s'entretenir avec eux et il les invitait fréquemment à sa table pour pouvoir s'éclairer plus à son aise de leurs conseils. C'est dans ses visites fréquentes au couvent des Frères Mineurs, où il passait de longues journées et même des semaines dans l'intimité avec saint Bonaventure, qu'Etienne Boyleaux composa et rédigea la fameuse charte.

Corporations, autre copie du Tiers-Ordre.

Sous l'autorité du même roi et par l'initiative du même Etienne Boyleaux l'organisation du Tiers-Ordre trouva son application pour l'avantage des marchands et des artisans et pour le plus grand bien de toute la société. C'est à ces deux législateurs que remontent les corporations des marchands et des artisans.

Ces corporations, établies dans un but de protection mutuelle des divers corps d'état, mettaient à leur base, comme le Tiers-Ordre, la religion et l'ensemble des vertus qui forment le bon catholique et le bon citoyen. Le fonctionnement était absolument le même que celui du Tiers-Ordre. Une organisation aussi puissante et établie sur une telle base ne pouvait que tourner au bien être des confrères en favorisant les arts et inspirant au public une confiance justement méritée. C'est elle qui, jusqu'à sa suppression par la révolution, a épargné à la société ces grèves épouvantables qui sont une véritable épidémie et jettent tous les gouvernements dans les plus terribles angoisses.

Œuvre de la révolution.

La révolution a prétendu rendre la liberté à tous ces ouvriers et elle n'a fait que créer une concurrence déloyale qui fait de l'ouvrier et du marchand l'ennemi de son semblable, au profit du capitaliste.

La révolution et l'inspirateur de la révolution ont compris la force qui existait dans cette organisation. Aussi voyons-nous l'enfer tenter de la copier pour son avantage.

Franc-maçonnerie, Tiers-Ordre du diable.

Qu'est-ce que la Franc-maçonnerie ? On a dit que le Tiers-Ordre était la Franc-maçonnerie du bon Dieu. Est-ce trop hardi, est-ce abuser des mots que de dire que la Franc-maçonnerie est le Tiers-Ordre du diable ?

Je m'explique. Pourquoi Sa Sainteté Léon XIII oppose-t-elle le Tiers-Ordre comme un des moyens les plus puissants pour com-

battre la Franc-maçonnerie ? dans l'ordre ordinaire des choses, il faut être fourni d'armes au moins égales à celles dont dispose l'ennemi que l'on veut combattre. Or, qu'est-ce qui fait la force de la Franc-maçonnerie ? De l'aveu de tous, c'est sa puissante organisation basée sur un principe bien défini.

Dira-t-on que c'est en portant un scapulaire et un cordon, en récitant douze *Pater, Ave et Gloria*, et en général en observant les autres pratiques que vous connaissez, que l'on pourra combattre avantageusement contre l'armée de Satan. Sans doute, ce sont des moyens. Mais si on veut s'en tenir uniquement à ces moyens, c'est peine perdue.

Véritable sens de l'opposition du Tiers-Ordre à la Franc-maçonnerie.

Avant tout, les Tertiaires doivent se pénétrer de l'esprit de Dieu, tout comme les vrais franc-maçons se pénétrèrent de l'esprit du démon. Les pratiques de piété les entretiendront dans cet esprit et les disposeront à accepter le mot d'ordre donné par une hiérarchie semblable à celle de la secte maudite. Toute l'organisation du Tiers-Ordre et de la Franc-maçonnerie est identique et c'est cette dernière qui a dépouillé le Tiers-Ordre en y ajoutant ses serments et ses secrets odieux qui ne sont que le caractère de Satan. La preuve est facile à faire : la Franc-maçonnerie est postérieure au Tiers-Ordre.

Sociétés ouvrières issues de la Franc-maçonnerie.

Il fallait pousser le plagiat jusqu'au bout. De même que le Tiers-Ordre avait été l'inspirateur des corporations ouvrières, la Franc-maçonnerie elle aussi a voulu avoir ses corporations. L'association est une condition indispensable à l'homme. L'ouvrier surtout et tout homme qui veut vivre convenablement par son travail doit s'associer. La Franc-maçonnerie, par la révolution, a proclamé les corporations d'autrefois immorales et antisociales et maintenant, après avoir isolé le travailleur pour le terrasser plus facilement, elle l'attire à elle sous des prétextes spéciaux, pour lui insinuer les sentiments de Satan. Que sont ces diverses associations ouvrières que le Saint-Siège vient de condamner de nouveau, sinon des succursales de la Franc-maçonnerie ? Aux fruits on reconnaît l'arbre, dit le Sauveur. Quels fruits nous ont donnés ces sociétés, sinon des grèves et des désordres ?

Associations catholiques.

Je ne parle pas de certaines sociétés catholiques qui mettent bien le principe catholique à la base, mais dont le but le plus avéré n'est que de prêter un secours matériel aux confrères. Tout le catholicisme suffit trop souvent à faire une parade pour les pâques ou à présenter un billet de confession.

Rapports du capitalisme avec la féodalité.

Il n'y a pas à se faire illusion, nous sommes revenus à un état de choses semblable à celui qui fut témoin de la fondation du Tiers-Ordre. Les noms seuls ont changé. Le seigneur s'appelle

le capitaliste ou la compagnie ; le serf est le travailleur ; la terre est la manufacture ou le chantier. La richesse et la vie se trouvent recueillies dans la main d'un petit nombre d'hommes qui par un simple caprice peuvent disposer de l'existence de la multitude.

Où est la solution du problème ?

Ces associations que j'ai mentionnées résoudre-t-elles le problème de la répartition convenable de la richesse entre tous ? Celles qui reconnaissent Satan pour inspirateur ont montré leur savoir-faire en parlant par les bombes ou la dynamite.

Les autres réussiront-elles mieux ? Vais-je condamner d'un seul mot toutes ces associations qui ont reçu tant d'approbations autorisées ? Eh bien ! s'il faut émettre une opinion, je dirai qu'à mon humble avis elles ne travaillent pas assez en général à la sanctification de leurs membres pour leur faire pratiquer les vertus que réclame une lutte aussi gigantesque. Le mécanisme est là, mais il y manque une âme. Ou pour me servir d'une expression de Pie IX, vous avez la machine bien complète, il ne vous manque plus que la vapeur.

Le Tiers-Ordre seul avec son organisation.

D'une manière générale, ces membres sont des sujets aptes à entrer dans le Tiers-Ordre. La Règle, ainsi que nous l'avons vu, s'attaque d'abord directement au tertiaire pour le sanctifier et les principales vertus qu'elle exige de lui sont la pénitence, la charité et l'humilité. Ces vertus, vous le reconnaîtrez facilement sont indispensables pour soutenir une lutte comme celle qui s'impose.

Voilà pourquoi Léon XIII compte tant sur le Tiers-Ordre, pourquoi il le recommande tant et pourquoi enfin il a encouragé son organisation lui promettant sa protection et ses succès.

Profitez des associations fondées en les animant par le Tiers-Ordre.

Il serait donc à souhaiter que le Tiers-Ordre vint à s'emparer de ces associations catholiques pour leur donner une nouvelle force. D'où une autre conclusion, c'est que l'on s'occupe davantage de propager le Tiers-Ordre parmi les hommes. Enfin que l'on fasse un choix judicieux parmi les personnes à admettre, afin de ne pas recevoir certains membres qui par leur caractère ou leur jugement ne seraient propres qu'à mettre des entraves dans le bon fonctionnement de la fraternité et à jeter le discrédit sur le Tiers-Ordre.

Vœux.

Ma tâche est finie. Je résume en soumettant quelques vœux à votre délibération :

1° Que les Directeurs du Tiers-Ordre étudient davantage le rôle social du Tiers-Ordre dans le passé et le présent et donnent à cette société son véritable esprit, pour qu'il ne soit plus une simple confrérie.

2° Que les Directeurs veuillent bien donner au Discrettaire son importance primitive, tout en conservant leur autorité de Directeurs.

3^e Que les Tertiaires, les hommes surtout, soient encouragés à entrer dans ces associations catholiques et réciproquement.

4^e Que dans chaque fraternité on étudie une œuvre spéciale plus importante pour les besoins de la paroisse et que les Tertiaires s'y dévouent tout particulièrement.

5^e Que les Directeurs du Tiers-Ordre se mettent en relations plus suivies avec les Supérieurs du premier Ordre et leur envoient au moins tous les ans un rapport sur le fonctionnement de leurs fraternités.

MANUEL DE L'ASSOCIATION DU CHEMIN DE LA CROIX PERPÉTUEL

Par le Père **DÉSIRÉ**, missionnaire franciscain

1 vol. in-18 de 128 pages illustré..... Prix : 10 cts

Ce petit livre n'est pas seulement un manuel utile aux associés du chemin de la Croix perpétuel ; mais c'est aussi un traité complet de la dévotion du chemin de la Croix. Il indique l'origine de cette dévotion avec ses différentes modifications et toutes ses règles. Il explique toutes les conditions pour gagner les Indulgences qui y sont attachées. Les difficultés si nombreuses qui se rencontrent dans l'érection, la bénédiction et la conservation des stations trouveront une solution facile. Tout ce qui concerne le Crucifix indulgencé y est expliqué clairement. En un mot, c'est un traité à la fois scientifique et populaire du chemin de la Croix. Un chapitre intéressant à signaler est celui qui contient la description des stations du chemin de la Croix dans leur état actuel à Jérusalem.

Enfin, les nombreux associés du chemin de la Croix—ils sont au-delà de 10,000 au Canada seulement—trouveront toutes les indications concernant l'Association. C'est pour eux plus particulièrement qu'il a été écrit.

Il mérite d'attirer l'attention du clergé et résoudra toutes les difficultés un peu sérieuses qui sont soulevées tous les jours au sujet du chemin de la Croix. Il contient les réponses les plus récentes de la S. C. des Indulgences.



INSTITUT KNEIPP

(DE MONTRÉAL)

No 2082 rue Ste-Catherine, près de la rue Bleury

Traitements hydrothérapiques suivant la méthode de Kneipp.

Départements complètement séparés pour les hommes et pour les femmes.

AFFRIIONS, BOUCHES, BAINS, Etc.—CHAMBRES ET PENSION.

Grandes salles de gymnase et de réaction pour chaque département.

Boucheurs et Doucheuses expérimentés.

L'institut comprend plus de 40 chambres spacieuses, bien aérées et bien éclairées

CONSULTATIONS: De 10 h. à 12 h., et de 3 h. à 5 h. tous les jours, dimanches et fêtes exceptés.

DR L'ÉCUVER.

VERTUS EUCHARISTIQUES

Ou l'âme fidèle sacrifiée par la communion fréquente, pour faire suite à l'Eucharistie méditée du même auteur. Approuvé par Monseigneur l'Evêque d'Autun.

Neuvième édition.—1 vol. in-18 de 432 pages..... \$0.40

Rien n'est plus doux pour l'âme qui aime Dieu et qui a compris l'immense amour dont elle a été et est encore aimée par ce Dieu, la bonté, la miséricorde et l'amour même, que de s'unir à lui dans l'adorable sacrement de l'Eucharistie. L'amour tend à l'union : Jésus le savait bien, et l'âme éprise de ses charmes divins le comprend aussi ; de là l'ardeur de ses desirs pour la table sainte, de là cette faim et cette soif qui s'augmentent d'autant plus qu'elle se nourrit plus souvent de ce pain mystérieux qui nous fait jouir par anticipation des délices et du bonheur du ciel, en nous unissant momentanément sur la terre avec le Dieu que nous espérons posséder éternellement un jour.

Grâce à Dieu, la table sainte est plus entourée aujourd'hui qu'elle ne le fut jamais ; tous les jours de nombreux convives viennent s'y asseoir, y rechauffer leurs cœurs et y puiser du courage et des forces pour supporter les épreuves de la vie. Il semble, en voyant la foule se presser autour de la table sainte, que ces paroles du divin Sauveur : *Venez à moi, vous tous qui souffrez, et je vous consolerais*, n'ont jamais été aussi bien comprises qu'elles le sont de nos jours. Empressée de répondre à l'appel divin, on dirait que chaque âme fidèle est avide de venir recevoir dans le secret de son cœur la parole de vie qui calme toutes les souffrances et adoucit toutes les douleurs ; chacune est jalouse d'avoir sa part des consolations du Sauveur, de venir déposer à ses pieds le fardeau de ses afflictions et de se reposer quelques instants sur son cœur adorable.

Tout cela est louable sans doute, et, hier, loin de le condamner, je ne puis que bénir celui qui se fait aimer en se faisant le consolateur, l'ami et l'appui de tous ceux qui souffrent et qui pleurent ; je ne peux qu'applaudir à la piété pleine de sagesse de ces âmes qui vont chercher en Dieu leur force et leur consolation, et qui, toutes brûlantes de son amour, trouvent dans son Eucharistie leurs délices et leur bonheur.

Bien loin de blâmer la communion fréquente, je voudrais qu'il me fût possible d'en allumer le désir dans toutes les âmes, d'en faire sentir à toutes les inestimables avantages, et je m'estimerais heureux si, pour fruit de mes faibles travaux, je pouvais procurer au Dieu de l'Eucharistie des adorateurs plus zélés, plus fervents, et augmenter le nombre de ceux qui jouissent son cœur et répondent à son amour, en venant souvent lui demander le pain qui fait les forts, donne la vie de la grâce dans le temps et assure celle de la gloire dans l'éternité.

Mais si la communion fréquente est la source de grandes grâces, elle demande aussi de grandes vertus. Le but du Sauveur, en se donnant à nous dans l'Eucharistie n'est pas seulement de nous consoler et d'inonder nos âmes des délices de son amour ; il veut avant tout nous fortifier, nous faire croître dans la vie spirituelle et marcher d'un pas plus assuré dans les voies difficiles de la perfection et de la sainteté.

Et cependant bien souvent on se fait illusion à cet égard : on vient à la table sainte pour y chercher des consolations sensibles, on mesure sa perfection sur le nombre de ses communions, on fait pour ainsi dire par routine et par habitude l'action la plus sainte, la plus importante de la vie, sans songer que le pain divin de l'Eucharistie qui nourrit nos âmes doit être, comme le pain matériel qui nourrit nos corps, mangé à la sueur de notre front, et que chacune de nos communions est un talent infiniment précieux que Dieu met à notre disposition, non pas pour que nous l'enfouissions au fond de nos âmes, mais pour que nous le fassions valoir et rapporter au centuple, si nous le pouvons.

J'ai donc parcouru successivement, les unes après les autres, toutes les vertus dont la pratique est le plus indispensable au chrétien et surtout à l'âme pieuse, dont la vie doit être pour ainsi dire une extension, une continuation de celle de Jésus; j'ai étudié chacune de ces vertus dans le cœur de notre divin Maître; j'ai cherché d'abord les exemples qu'il nous en a donnés dans sa vie mortelle, puis ceux qu'il nous donne encore dans sa vie eucharistique, et j'ai terminé par des réflexions pratiques sur la manière dont nous devons les exercer après lui.

Chacun des chapitres pourra servir de sujet de méditation ou de lecture la veille ou le jour de la communion. J'ai mis à la suite une visite au Saint-Sacrement, ou entretien avec Notre-Seigneur sur la vertu dont on vient de s'occuper.

Heureux si ces réflexions, dont je me suis fait le premier l'application et qui m'ont bien souvent couvert de confusion en me faisant mieux sentir la profonde indigence de mon âme, peuvent être utiles à quelques uns de mes frères dans la foi; heureux encore si leur charité les porte à accorder l'aumône d'une prière à celui qui plus que personne est pauvre devant Dieu, à celui qui tend avec eux au même but, et qui ne peut espérer de l'atteindre qu'en suivant, comme ils veulent le suivre eux-mêmes, celui qui est la voie, la vérité, la vie.

PENSÉES PIEUSES APRÈS LA SAINTE COMMUNION

Pour les dimanches et les principales fêtes de l'année, par Adolphe Baudon, ouvrage approuvé par Son Éminence le Cardinal Archevêque de Paris.

1 vol. in-18 489 pages..... \$0.63

Une grande sainte, sainte Madeleine de Pazzi, avait coutume de dire : " Je tiens pour certain qu'une seule communion bien faite est capable de rendre une âme véritablement parfaite. " D'où vient donc que tant d'âmes pieuses s'approchent si fréquemment de la sainte Eucharistie sans se corriger de leurs défauts, et sans faire plus de progrès dans la voie de la perfection ?

Bien des causes peuvent amener ce résultat; mais dans l'opinion de tous les maîtres de la vie spirituelle, la plus profonde est la légèreté d'esprit avec laquelle on fait l'action de grâces après la communion. Avant de s'approcher de la sainte Table on s'y prépare avec soin; mais lorsqu'on s'est assis au divin banquet, il semble que tout est fini pour l'âme, et après quelques minutes de prières plus ou moins languissantes, on se retire et on se donne tout entier aux affaires ou à la dissipation.

Il importe pourtant de prolonger les entretiens de l'âme avec son Dieu : car c'est le moment des grâces et des fortes résolutions. Aussi, dans cette pensée, a-t-on cru utile d'écrire les pages suivantes, pour aider le fidèle par la variété des prières à élever véritablement son cœur à ce Jésus qu'il vient de recevoir.

Ces prières embrassent à peu près toute l'année chrétienne, au moins dans ses jours les plus importantes. Il était difficile dès lors que les mêmes pensées et les mêmes pratiques ne vissent pas assez souvent s'y présenter. L'auteur ne s'en est pas trop préoccupé, parce que notre âme est si légère, qu'il importe souvent de revenir sur les mêmes sujets. D'ailleurs Notre-Seigneur ne pria-t-il pas ainsi ? *Et oravit tertio eundem sermonem dicens ?*

Tel est, en peu de mots, l'objet de ce petit livre : il veut être le guide des fidèles après la communion; puisse-t-il avoir atteint son but ! S'il en est ainsi, l'auteur n'adressera qu'une demande aux âmes auxquelles il fait un peu de bien, c'est de prier à son intention, afin que Dieu lui accorde les grâces qu'il sollicite, et spécialement celle de recevoir son Sauveur au sacrement de l'autel dans les sentiments d'une piété sincère.

PARTIE LÉGALE

Rédacteur : ALBY

QUESTION DE DIME

Monsieur le rédacteur,

Veuillez donc répondre dans la "partie légale" du Propagateur à la demande suivante.

Dernièrement j'ai acheté une terre qui a été vendue par le shérif. La terre étant ensemencée je l'ai payée plus cher. Je désirerais savoir qui doit payer la dime s'il y a dime du grain acheté sur pied ?

Un cultivateur, J. B.

RÉPONSE—La dime est due par celui qui est propriétaire de la terre lorsque le grain est récolté. Peu importe que la terre ait été ensemencée par un autre propriétaire. Cet ensemencement par le propriétaire antérieur ne peut pas nuire au droit du curé.

IMPOT SUR LES SUCCESSIONS

QUESTION—Lorsqu'un legs est chargé d'un autre legs, l'impôt doit-il être payé :

- 1o Sur la totalité du premier legs ;
- 2o Sur le legs dont ce premier legs est chargé ?

Voici le cas. Sur son testament, mon client B..... a légué à son ami C..... une terre de la valeur de trois mille cinq cents piastres (\$3,500.00) et il a chargé C..... de livrer à D..... un autre ami, une somme de cent cinquante piastres (\$150.00). L'impôt devra-t-il être payé sur un montant de trois mille six cent cinquante piastres ou uniquement sur le montant de trois mille cinq cents piastres, valeur de la terre léguée ?

Notaire.

RÉPONSE—L'impôt ne sera payé que sur la somme de trois mille cinq cents piastres, valeur de la terre léguée car il n'y a réellement que cette valeur qui fait partie des biens de la succession. Il n'y a que cette valeur qui peut-être taxée autrement il y aurait double taxe.

Dans le cas dont il s'agit, C..... a son recours contre D..... pour se faire rembourser une proportion de la taxe qu'il a payé, car son legs est diminué de cent cinquante piastres.

LES POLICES D'ASSURANCES

La cour d'appel de Bordeaux vient de trancher une affaire intéressant toutes les personnes qui ont affaire aux compagnies d'assurances.

Un sieur G..... avait assuré à la *Paternelle* des immeubles qu'il possédait à Villeneuve-sur-Lot. Les immeubles ayant été détruits par un incendie, il écrivit à la compagnie pour réclamer son indemnité, mais la compagnie répondit qu'elle ne devait rien parce qu'il n'était plus assuré ainsi qu'en faisait foi sa dernière quittance.

M. G... relut alors cette dernière quittance avec plus de soin qu'il ne l'avait fait en la recevant et s'aperçut qu'en effet on y avait ajouté une mention portant qu'au bout d'un certain laps de temps — laps alors expiré — il cesserait d'être abonné.

G... porta l'affaire devant le tribunal de Villeneuve-sur-Lot qui lui donna gain de cause, estimant que la compagnie aurait dû prévenir son assuré par une lettre spéciale.

La compagnie fit appel devant la cour d'Agen, qui confirma la décision du premier juge. L'affaire fut alors portée devant la cour de cassation par la *Paternelle* qui ne se tenait pas pour battue. Or, la cour suprême cassa l'arrêt et renvoya la cause devant la cour de Bordeaux.

Celle-ci estimant qu'il y avait eu négligence de la part de G..., que G... n'apportait pas la preuve qu'il y avait eu fraude de la part de la *Paternelle*, a admis l'appel de la compagnie, mis à néant le jugement du tribunal de Villeneuve et condamné G... à tous les dépens.

L'Univers.

MEURTRE ET HOMICIDE

Extrait du discours prononcé devant les grands jurés, par le juge Wurtele, à l'ouverture de la cour criminelle à Montréal, le 3 septembre 1895.

Il serait peut-être désirable que je vous donne quelques mots d'explication sur la nature de quelques-unes des accusations les plus sérieuses que vous serez appelés à examiner.

L'homicide est l'action d'une créature humaine qui en tue une autre et le meurtre est l'action de tuer félonieusement, avec malice préméditée. Dans le sens légal, tout homicide équivaut à meurtre à moins que cette présomption ne soit repoussée. Comme votre examen des causes n'est pas un procès mais est fait seulement pour s'assurer s'il y a cause raisonnable pour forcer une personne à subir son procès du moment qu'il apparaît qu'il est probable que l'accusé a tué illégalement la personne mentionnée dans l'acte d'accusation, vous devez rapporter un *true bill*. Comme il incombe à l'accusé lors de son procès, de se justifier en plaidant et en prouvant des motifs de justification ou d'excuse. Il est probable que dans quelques-unes des causes de meurtre qui viendront durant ce terme devant cette cour, la folie sera plaidée comme défense, mais comme la folie de l'accusé ne peut être alléguée que pour excuser le crime, vous n'avez pas le droit de rejeter un *bill* à raison de la folie de l'accusé quelque clairement qu'elle soit prouvée; mais vous devez, s'il est prouvé qu'il a tué ou qu'il est probable qu'il ait tué, rapporter le *bill* comme fondé. Le meurtre est le fait de tuer une personne intentionnellement : l'homicide illégal est aussi l'action de tuer une personne, mais il diffère du meurtre en ce qu'il y a absence de l'intention de tuer. L'homicide illégal constitue néanmoins un crime quand l'action de tuer arrive pendant qu'une personne commet un acte illégal ou quand il est le résultat d'une négligence grossière et coupable.

LA QUESTION RELIGIEUSE EN ORIENT

Et l'Union des Eglises, par un Missionnaire.

In-12..... \$0.25

(suite et fin)

Il a fallu, pour en retarder l'explosion jusqu'au IXe siècle, que la foi chrétienne fût bien vigoureuse dans l'Eglise orientale, et le principe de l'autorité divine conférée à l'Eglise par Jésus-Christ lui-même, fortement enraciné dans les esprits pour empêcher pendant cinq siècles l'admission et les conséquences pratiques du principe contraire. C'est ce qui permet de se rendre compte des luttes qu'il fut nécessaire de livrer pour en arriver là ; le schisme ne put réussir et devenir stable que lorsque le sophisme eut pénétré les masses, et obscurci peu à peu, l'orgueil national aidant, la vraie notion de l'autorité de l'Eglise. C'est ce qui explique également pourquoi, afin d'arriver plus sûrement et plus vite à éteindre cette notion et à la faire considérer comme fausse, on représenta au peuple l'Eglise de Rome comme étant déchu de ses droits, par suite de certaines erreurs prétendues dans lesquelles elle serait tombée : telle fut l'origine de la question théologique dont il a été parlé ci-dessus, et qui n'est qu'un rejeton de la question politique.

Ce principe de la subordination de l'Eglise au pouvoir impérial fut favorisé, à l'époque où il commença à se faire jour, par l'unité même de l'Empire : unité regardée alors comme quelque chose de providentiel qui devait durer toujours. Cette idée ne permettait pas de prévoir les conséquences qui découleraient plus tard, par la force même des événements humains, de ce principe une fois admis.

Aussi voit-on l'animosité de l'Orient pour l'Occident grandir dans d'immenses proportions à mesure que, des provinces détachées de l'Empire se forment de nouveaux royaumes ; cette animosité ne connut plus de bornes lorsque fut constitué, l'an 800, le nouvel empire d'Occident. La scission devenait dès lors fatale, et elle ne tarda pas à être réalisée. On avait identifié l'Eglise avec l'Empire ; l'Empire se divisant, l'Eglise devait l'être aussi pour tous ceux qui avaient admis l'identification ; car, en vertu même de ce principe d'identification, continuer à reconnaître la suprématie pontificale de l'Occident eût été admettre également la suprématie du nouvel empire romain sur l'empire de Constantinople.

Telle est la véritable cause du schisme qui a divisé si longtemps les Eglises : tout le reste n'est survenu que pour en masquer l'action.

Si l'on veut mieux encore s'en rendre compte, qu'on continue à consulter l'histoire, et l'on verra que, de même que la politique, en subordonnant l'Eglise d'Orient à l'Etat, avait posé le principe du schisme, de même cette politique cherche à le faire disparaître

dès que le schisme ne la sert plus et lorsque l'union lui semble préférable. La politique est, en effet, au fond de toutes les tentatives d'union ou de toutes les unions temporaires qui ont été réalisées. Et si la politique a été impuissante au XVe siècle à refaire ce qu'elle avait défait, c'est que les idées qu'elle avait auparavant répandues, tant sur le dogme que la discipline, avaient profondément pénétré les esprits ; de sorte que, de politique qu'elle était à l'origine et dans son développement, la scission était devenue peu à peu religieuse. C'est pour cela que la politique fut impuissante alors à détruire l'effet des causes qu'elle avait elle-même mises en jeu : la logique populaire qui avait d'abord résisté au schisme, résista ensuite à l'union qu'on lui avait représentée comme impossible. La politique était punie par où elle avait péché, et Byzance succombait.

Mais le principe de la subordination de l'Eglise à l'Etat, posé par les empereurs de Constantinople, devait leur survivre. Les premiers héritiers de ce principes furent les Etats protestants. Les Etats séparés de l'union, par suite de la scission de Constantinople avec Rome, ne devaient pas tarder à en hériter à leur tour.

Du moment que Constantinople n'était plus la capitale de l'empire chrétien, en vertu du principe qui lui avait fait prendre peu à peu l'autorité religieuse sur tout l'Orient, elle devait perdre cette autorité qui n'avait plus sa raison d'être. La fondation du patriarcat de Moscou que Constantinople ne put refuser d'approuver, enleva de fait, à sa juridiction, l'empire qui se formait en Russie. Cette sorte de séparation fut rendue plus complète le jour où Pierre le Grand, appliquant plus vigoureusement encore le principe de la subordination de l'Eglise à l'Etat, eut constitué le synode dirigeant de l'Eglise russe, sous l'autorité du souverain, devenu ainsi le véritable chef de l'Eglise comme il l'était de l'Etat. "Votre patriarche, c'est moi !" disait Pierre le Grand, et, si ses successeurs n'ont point redit cette parole, ils ont conservé la chose.

Constantinople subissait à son tour la conséquence du principe qu'elle avait accueilli comme un moyen d'élévation, et qui maintenant allait servir à lui enlever, pièce à pièce, cette même autorité, fondée sur les hommes et non sur Dieu.

Plus tard la Grèce recouvre son indépendance et se constitue en royaume. Elle aussi a hâte d'appliquer le principe, et le synode dirigeant d'Athènes est constitué, très logiquement du reste, une fois le principe admis ; et Constantinople est encore amoindrie dans son autorité spirituelle. Il en sera de même de la Serbie et de la Bulgarie lorsqu'elles se reconstitueront en Etats particuliers. La logique le demande, et cette logique produira partout les mêmes conséquences tant que subsistera le principe. Mais aussi cette logique des faits montrera avec évidence la fausseté du principe ; car ce ne sont point des Eglises d'Etat, indépendantes l'une de l'autre, que Jésus-Christ a instituées, mais une Eglise unique, soumise sans doute à une autorité, mais à une autorité spirituelle, non pas ennemie, non pas opposée à l'autorité temporelle, mais distincte d'elle, tout en étant destinée à travailler, de concert avec

elle, dans une entente féconde, au bien des individus et des sociétés.

Ces pensées demanderaient à être développées pour en faire ressortir toute la force ; mais, même sous cette forme abrégée, elles n'en sont pas moins un des plus grands enseignements que nous donne l'histoire des peuples, et montrent jusqu'à quelles conséquences peut conduire un faux principe, lorsque ce faux principe s'attaque à l'œuvre de Dieu.

Que les Eglises d'Orient reconnaissent enfin ces leçons de leur propre histoire, qu'elles abandonnent le faux principe qui a causé leur décadence, et elles reviendront à leur première force, à leur ancienne splendeur et à la fécondité dont elles sont privées depuis leur séparation. Sinon, elles continueront, comme nous l'avons démontré plus haut, à perdre peu à peu ce qui leur reste encore d'esprit chrétien, pour tomber dans l'irréligion ou le protestantisme, auquel elles tendent de plus en plus ; ce qui hâtera leur dissolution, en achevant de ruiner en elles l'autorité hiérarchique dont elles n'ont guère maintenant d'ailleurs que l'apparence. Le principe dont nous avons parlé, en s'attaquant à l'autorité hiérarchique supérieure, a sapé par le fondement les hiérarchies subordonnées, et la logique inflexible de ce principe aura tôt ou tard son application pratique sur elles : il n'y aura plus alors d'Eglise orientale.

Par suite, ces Eglises, au lieu d'être une force, un soutien pour l'Etat qui les asservit, seront peut être pour lui une occasion de ruine, en l'entraînant dans leur propre perte.

De sorte que la politique, première source de tout le mal, sera amenée, par la force des choses, à rechercher l'union avec la seule Eglise qui a su conserver son autorité et son indépendance, et n'use de sa puissante influence sur le monde que pour recommander et imposer le respect et la soumission à l'autorité temporelle. On sait cependant combien celle-ci a méconnu les bienfaits dont elle lui était redevable. Infuser sa sève toujours vigoureuse aux Eglises orientales, ce sera les relever et les rendre de nouveau puissantes ; elles pourront ainsi devenir le soutien des trônes que la Révolution menace de renverser, et qui ne peuvent se soutenir aujourd'hui qu'en proclamant bien haut, et en faisant respecter le principe d'autorité dont ils ont été les premiers à secouer le joug, en absorbant le pouvoir spirituel de l'Eglise.

L'ignorance, qui jusqu'ici avait laissé les peuples orthodoxes dans les traditions de respect pour l'autorité souveraine, est remplacée aujourd'hui, on l'a vu plus haut, par la fausse science ennemie de tout frein et de toute autorité, et cette fausse science leur apprend chaque jour à secouer le joug d'une puissance qui s'est compromise elle-même en détruisant pratiquement le principe qui seul faisait sa force. Comment se réclamer soi-même du principe d'autorité et vouloir l'imposer aux autres lorsqu'on donne l'exemple de sa violation ? Les hommes d'Etat commencent à le comprendre en Russie comme en Grèce. Le grand journal russe *Novoïe Vremia* écrivait, le 14 novembre 1888 : "Le Pape est notre

allié naturel. Voilà pourquoi la Russie doit empêcher tout ce qui pourrait contribuer à l'annulation du prestige du Saint-Siège et à l'affaiblissement du pouvoir des papes.

“ Sans sacrifier nos propres intérêts, comme puissance orthodoxe et comme Etat souverain ayant parmi ses sujets des catholiques comme les Polonais, nous pouvons et nous devons accorder de sages concessions, avoir des égards pour le Pape, chef de l'Eglise catholique, et respecter formellement ses droits de souverain temporel ; voilà en un mot ce qui doit servir de direction à notre politique.”

N'a-t-on pas vu, tout récemment encore, le procureur du Saint-Synode russe, dans une lettre au cardinal Rampolla, parler de l'union comme du seul moyen efficace pour résister au flot montant de l'impiété et du socialisme ?

M. Tricoupis, de son côté, soutient, en Grèce, de toute son influence, l'idée de l'union, et la propage autour de lui par toute la presse qui lui est dévouée.

C'est que ces hommes d'Etat comprennent la force que l'union leur fournirait en relevant l'Eglise orientale, tandis qu'ils comprennent également tout ce qu'ils ont à craindre de l'athéisme qui menace de tout envahir et de tout détruire si ceux qui veillent aux destinées des nations ne lui opposent enfin, une digue infranchissable.

CONCLUSION

Il est temps de tirer les conclusions qui se dégagent de cette étude malheureusement trop rapide, sur la question religieuse en Orient.

On l'a vu, l'acide dissolvant de la science moderne a pénétré ces Eglises, il les envahit de plus en plus, et, en les envahissant, il introduit dans leur sein des germes de dissolution auxquels elles sont incapables de résister.

Le protestantisme, contre lequel elles s'étaient vigoureusement défendues et dont elles s'étaient préservées au XVII^e siècle, les envahit aussi aujourd'hui de toutes parts : dans l'Orient proprement dit, il s'attaque à la masse, au sein de laquelle il exerce de terribles ravages ; en Europe, il s'attaque principalement à ceux qui sont les têtes des Eglises, et son travail destructeur, pour être plus latent, n'en est que plus efficace.

Ces deux principes de destruction, unissant leur action délétère pour conduire les Eglises d'Orient au même terme final, les plongeront, à bref délai, si on ne leur oppose une barrière efficace, dans l'irrégion qui serait leur destruction complète.

Un moyen, un seul, d'échapper au terrible danger qui menace ces Eglises, se trouve dans leur union avec l'Eglise catholique : union d'ailleurs nécessaire, car il ne peut y avoir qu'une seule Eglise de Dieu ; union demandée par le Sauveur lui-même à son Père : *Ut sint unum ; ut sint consummati in unum* ; union désirée par toute âme vraiment chrétienne tant en Occident qu'en Orient ; union que réclame le bien même temporel des Eglises et des

peuples de l'Orient ; union qu'il suffit de vouloir pour la réaliser sans commotions, sans bouleversements, sans rien changer à la forme extérieure, au caractère propre de l'Eglise orientale, au point que le peuple ne s'apercevrait même pas du changement si on ne l'en avertissait.

A cette union il n'y a pas d'obstacles sérieux, mais des préjugés qui doivent céder devant l'évidence de la lumière et la nécessité d'unir toutes les bonnes volontés dans un effort commun, en vue de ce grand résultat à obtenir.

Qu'on la prêche donc partout, cette union qui doit amener le salut de tant d'âmes, et consoler le cœur du divin Maître que tant d'apostasies accablent aujourd'hui d'amertume !

Que chacun s'efforce, dans la sphère d'action qui lui est ouverte, de faire disparaître les dernières barrières, d'éclairer les esprits, d'unir les cœurs dans un même désir.

Que les missionnaires surtout, qui travaillent avec tant de zèle à la procurer, unissent leurs efforts, en marchant tous, comme un seul homme, dans la voie si lumineusement tracée par les Souverains Pontifes qui les envoient, et de qui seuls ils doivent recevoir la direction capable de féconder leurs travaux.

Qu'ils luttent avec une énergie nouvelle sur le terrain de l'école, aujourd'hui surtout que tant d'écoles ouvertes en Orient répandent sur les jeunes âmes de leurs frères le venin de l'erreur et de la perdition.

Qu'ils associent plus largement à cette lutte les Eglises catholiques d'Orient si désireuses de voir leurs frères par le sang, par les rites et les usages antiques, venir à elles pour former un seul peuple ; et qui sont trop souvent, hélas ! dans l'impossibilité de réaliser ce désir parce que leurs efforts sont : ou méconnus, ou peu appréciés, ou restent isolés et sans être efficacement secondés. Et cependant ce sont elles, ces pauvres Eglises catholiques d'Orient, qui, seules, peuvent tendre utilement les bras à leurs frères et les conduire à l'union désirée, parce qu'elles leur montrent pratiquement réalisée l'unité dans la foi et la doctrine, dans la diversité des rites et de la discipline : diversité formellement voulue et imposée par Rome.

Qu'on les aide à se former des prêtres doctes, fervents et zélés, capables d'être les apôtres de leurs frères ; des maîtres instruits et dévoués capables d'attirer à eux les petits enfants que l'erreur veut ravir à Dieu et à la vérité.

Que les politiques qui s'intéressent à l'Orient, à la prospérité de ses peuples, à leur existence même comme nations chrétiennes, associent également leurs efforts pour faire triompher la vérité, source unique du bonheur des individus comme des sociétés. L'union fera leur gloire ; la persistance dans le schisme les rendrait responsables de tous les maux.

Que les chrétiens dévoués aux intérêts des âmes de leurs frères, à l'exaltation de la sainte Eglise de Dieu, à la gloire du divin Maître et à l'extension de son règne sur la terre, réunissent les secours de leur charité à l'aumône de leurs prières ferventes, pour

hâter l'heure marquée par la Providence où l'Orient embrassera l'Occident du baiser fraternel de la concorde, de la paix, de la charité.

Et si tous les efforts se réunissent ainsi, l'œuvre de l'union s'accomplira, entière, durable, efficace pour le bien des peuples ; et la prière du divin Maître aura été écoutée, et il n'y aura plus qu'un seul troupeau et un seul pasteur !

LE SAINT SACRIFICE DE LA MESSE

Son explication dogmatique, liturgique et ascétique par le Docteur Nicolas Gibr' Directeur spirituel au grand Séminaire de St-Pierre, à Fribourg, traduit par M. l'Abbé L.-Th. Moccand, vicaire général de Mgr Isoard, évêque d'Annecy, revêtu de l'approbation de S. G. Mgr Isoard, évêque d'Annecy.

2 beaux volumes in-8.....Prix : \$250

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Le Saint Sacrifice de la Messe est le centre de la vie et du culte catholiques. Il est donc de la plus haute importance, il est même d'une absolue nécessité pour tout fidèle, à plus forte raison pour le prêtre, d'en posséder une connaissance approfondie. De nombreux ouvrages ont été publiés sur ce sujet. Toutefois, celui que nous offrons au public ne paraît point superflu, surtout si l'on considère les sources que l'auteur a pu mettre à contribution.

¶ Avant tout il est pratique et ascétique. Il ne s'adresse pas seulement à l'intelligence, mais au cœur et à la volonté. Le choix et l'emploi des matériaux devaient donc correspondre à ce but. Il n'entrait point dans nos intentions d'écrire sur le sacrifice eucharistique un traité purement scientifique et d'épuiser la matière, mais bien de faire un livre utile au clergé. Assurément tout ce travail devait reposer sur le fondement solide de la science théologique ; mais pour le rendre d'un usage facile, un grand nombre de questions d'un haut intérêt scientifique et historique n'ont été indiquées qu'en passant ou brièvement expliquées. *In hoc conscriptione*, dirons-nous avec Denys le Chartreux, *non fuit intentio movere vel tangere nisi ea quæ affectum excitare et devotioni possunt proficere, exponendo verba missæ devotius quo valebam.*

Pour le même motif, nous avons évité toute polémique ; nous nous sommes également abstenus le plus possible d'exposer, d'apprécier ou de réfuter les sentiments contraires à ceux que nous adoptons. Dans les points sujets à contestation, nous avons pesé avec le plus grand soin les raisons pour et contre ; mais, dans ce livre, nous nous sommes bornés à développer en peu de mots l'opinion qui nous a semblé la plus probable. Dans la théorie du sacrifice, nous avons suivi les savantes explications de notre maître vénéré, le cardinal Franzelin.

La piété, l'édification doivent toujours reposer sur la vérité théologique et en découler comme un fleuve de sa source. Il fallait donc exposer d'une manière nette, sûre et correcte le dogme et les rites du sacrifice eucharistique, selon le sens et l'esprit de l'Eglise. Les considérations ascétiques peuvent acquiescer ainsi, mais non autrement, un appui solide. *Est enim*, dit Suarez, *sine veritate pietas imbecilla, et sine pietate veritas sterilis et jrruna.*"

Dans l'interprétation des rites, nous nous sommes attachés fidèlement aux paroles et aux actions prescrites par la liturgie, nous efforçant de suivre la tradition la plus autorisée dans l'Eglise et d'éviter toute idée préconçue, personnelle et arbitraire.

L'intelligence claire et vraie des cérémonies sacrées, la méditation fréquente des rites si profonds et si mystérieux de la Messe sont pour le prêtre le meilleur moyen de tenir loin de lui la routine et la distraction dans l'accomplissement de ses fonctions saintes, et de célébrer toujours le redoutable sacrifice de l'auto

avec l'attention, la piété et le respect qui lui sont dus. Un prêtre qui voudra *étudier* cet ouvrage y trouvera, en outre, des matériaux abondants pour expliquer aux fidèles, selon la portée de leur esprit, la doctrine du sacrifice de la Messe, et pour les exciter à mettre à profit avec plus de zèle les grâces qui nous sont départies dans la sainte Eucharistie. C'est là un devoir important pour le pasteur des âmes, devoir inculqué très souvent par l'Eglise et dont il aura à répondre devant Dieu.

Ce livre est surtout destiné aux prêtres. Cependant l'exposition en est assez claire, pour que les laïques instruits puissent le lire et en tirer quelque utilité.

Puisse le Seigneur bénir ce travail ! Et puisque, de nos jours, l'Eglise et ses enfants si léles sont en tous lieux condamnés à une vie plus ou moins douloureuse, puisse ce livre réveiller et enflammer dans les cœurs l'amour du sacrifice eucharistique, et en même temps le courage et le goût du sacrifice volontaire !

Saint-Pierre, le jour de la fête de l'Assomption de Marie 1877.

PRÉFACE DE LA CINQUIÈME ÉDITION

Cette nouvelle édition porte le nombre des exemplaires à quinze mille. Non-seulement l'incomparable dignité et la sainteté du sujet, mais aussi le bienveillant accueil fait à cet ouvrage impose à l'auteur le devoir de le perfectionner de plus en plus. Nous avons donc mis à profit les publications récentes. Les corrections portent surtout sur la forme, bien que des passages moins importants aient été omis pour faire place à des choses qui semblaient plus utiles. Puisse la bénédiction divine accompagner toujours ce livre ! puisse-t-il annoncer et exalter toujours et partout les *insondables richesses* du sacrifice eucharistique, pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes !

Saint-Pierre, le 1er mars 1892.

L'AUTEUR.

PRÉCIS D'HISTOIRE DU CANADA

A L'USAGE DES

ÉCOLES PRIMAIRES

Par A. LEBLOND DE BRUMATH

Bachelier de l'Université de France, officier d'Académie,
examinateur des candidats à l'étude de la Pharmacie, auteur de "l'Histoire de
Montréal," de la "Vie de Melle Mance," etc., membre Correspondant
de la Société de Géographie de Lille, etc.

Beau volume in-12 de 112 pages, illustré de 25 gravures sur bois. Prix, relié..... \$0.25

—L'histoire du Canada est fort difficile à mettre en manuel élémentaire. Ce qui le prouve, c'est le nombre, assez grand déjà, des tentatives que l'on a faites pour y réussir. L'essai le plus récent en ce genre paraît s'être bien approché du but, si même il ne l'a pas atteint. Il a pour titre *Précis d'Histoire du Canada à l'usage des écoles primaires*, par A. Leblond de Brumath. Le récit des événements y est fait avec tant de clarté et de juste mesure, qu'il plaira aux enfants, petits et grands. La maison Cadieux et Derome, qui a édité cet in-12, en a fait un "bijou de livre d'école."

(Extrait du *Naturaliste Canadien*.)

LA SAINTE MAISON
DE LA
SAINTE VIERGE

TRANSPORTÉE MIRACULEUSEMENT DE
NAZARETH À LORETTE
ET
SON FAC-SIMILE

Dans la chapelle aérienne de Notre-Dame de Bonsecours.

Par un Prêtre du Diocèse de Montréal.

1 volume in-12, orné de 10 gravures.....Prix : 25 cts

Dans le but de populariser l'histoire de la Translation de la Sainte-Maison de la Sainte-Vierge de Nazareth à Lorette, nous avons résumé en quelques pages le récit de cette merveille opérée il y a six cents ans, et qui se perpétue à travers les siècles, comme pour demeurer le témoin fidèle et constant du grand mystère qui a sauvé le monde.

Nous avons surtout à cœur d'honorer l'Immaculée Vierge, dont la bonté maternelle s'est montrée et se montre si prodigue des grâces qu'elle puise à pleines mains dans le Cœur Sacré de Celui qui "*l'a faite si grande.*"

C'est aussi pour unir notre faible voix au concert de louanges et de reconnaissance qui retentit dans tout l'univers catholique en ce sixième centenaire de l'arrivée de la Maison de Marie sur la terre italienne.

Ce centenaire qui réjouit tous les enfants de Dieu nous a suggéré l'idée de publier un petit ouvrage sur ce fait miraculeux généralement bien connu, mais dont les détails sont encore ignorés d'un grand nombre.

Coincidence heureuse et que nous pouvons appeler toute providentielle : en ce glorieux anniversaire, en ce moment où des milliers et des milliers de pèlerins se rendent, de très loin bien souvent, et se pressent en foule dans le Sanctuaire de Lorette, et y prient avec la plus grande ferveur, voilà que dans la chapelle aérienne du monument de l'église de Notre-Dame de Bonsecours à Montréal, Sanctuaire déjà si cher aux Canadiens, vient d'être placé le fac-simile en bois de cette Maison de Lorette, qui selon l'expression du saint Pape Pie IX "tient le premier rang entre tous les temples consacrés à la Mère de Dieu, l'Immaculée Vierge Marie."

Cette petite maison est en tout semblable à celle de la Sainte-Vierge. Sur la pieuse recommandation de Monsieur l'abbé Lenoir, chapelain de l'église Notre-Dame de Bonsecours, et par la bien-

veillante entremise de Monsieur l'abbé Leclair, du Collège Canadien à Rome, elle a été faite à Lorette même sous la surveillance du Père Andrenelli, Gardien de la Sainte-Maison. Avant de l'expédier de Lorette à Montréal, on l'a déposée dans la Maison-Mère, ou Maison de la Sainte-Vierge, on lui a fait toucher les murs sacrés, on l'a bénie avec la Sainte Ecuelle de Notre-Seigneur. Arrivée à Rome, elle a été présentée au Saint Père Léon XIII, qui avait manifesté le désir de la voir, et qui l'a benie de nouveau avec effusion de cœur.

La Sainte-Vierge doit donc aimer cette petite maison parce qu'elle ressemble à la sienne, et qu'elle est toute imprégnée du parfum de sainteté qui s'exhale de toutes les parties de sa chère Demeure.

Dans l'élan de notre reconnaissance envers Marie, nous pouvons donc nous écrier : Voilà la fille de la Maison-Mère qui est à Lorette ! En cette année qui rappelle particulièrement à nos cœurs d'enfants de Marie, le grand miracle de cette merveilleuse Translation, voilà que cette chère petite maison nous est arrivée ! Oui, c'est un don et un don précieux, que nous fait la Sainte-Vierge, que cette tendre Mère fait à ses enfants du Canada, surtout à ses enfants de Montréal, où elle est si honorée, si vénérée, si aimée !

Mais, où veut-Elle, cette bonne Mère, que sa petite maison soit placée ?.....
De quel point, pour a nsi dire, distribuera-t-Elle plus particulièrement ses bienfaits ?.....Elle lui a choisi le lieu qu'Elle aime le plus dans cette ville, l'Église de sa prédilection, celle où Elle est spécialement honorée, où on aime tant à aller la prier. Marie veut par là même, plus que jamais, prendre possession de ce vieux Sanctuaire què nos pères, dans leur amour filial, lui ont élevé. Elle veut par là même, plus que jamais, être visitée, non-seulement pour nous continuer ses faveurs, mais aussi pour les doubler, les multiplier.

Cette petite maison dans la chapelle de Notre-Dame de Bonsecours devra donc être le rendez-vous de nouvelles grâces, grâces semblables à celles qu'Elle accorde si abondamment à Lorette, à tous les pèlerins qui s'y rendent pour la vénérer et la prier.

Sans être obligés de faire un long voyage à travers l'océan, les dévots serviteurs de Marie auront ainsi la douce joie de pouvoir aller saluer Notre-Dame de Lorette à Montréal même ; ils pourront donc satisfaire leur dévotion à ce sujet, et augmenter leur piété envers la divine Marie en lui donnant ce nouvel aliment.

NOUVEAUTÉ

MANUEL DU SAINT-ROSAIRE ET DU SAINT-SCAPULAIRE

Renfermant les prières du matin et du soir, durant la messe, avant et après la confession et la communion, etc., etc., et des pensées chrétiennes pour tous les jours du mois, avec approbation de
Mgr l'Archevêque de Québec.

1 vol. in-18 de 320 pages relié.....Prix : 35 cts

LA CHASSE DE SAINTE URSULE

(SUITE ET FIN)

“ Ce roi pieux et sage s'appelaient Théonote. Le ciel l'avait comblé de ses faveurs : converti dès son jeune âge à la foi chrétienne, il servait Dieu en gouvernant ses sujets avec justice et charité. Sa femme était soumise et pieuse, et leur mariage avait été béni d'une fille, qui, dès ses premiers ans, parut éminemment favorisée du Ciel. Les païens de cette île racontaient que les fées avaient dansé autour du berceau d'Ursule, et lui avaient donné la beauté et les grâces ; les chrétiens disaient que les anges et la sainte Mère de Jésus, voyant d'un œil favorable le roi Théonote et son épouse, avaient versé sur leur enfant les trésors de la candeur et de la chasteté. Aucune ombre ne glissait sur cette onde limpide ; aucun nuage ne ternissait ce ciel pur et serein. Ursule, agréable à Dieu et aux hommes, croissait dans la retraite, comme un lis dont le parfum devait embaumer un jour le palais du Roi des rois.

“ Le renom de la beauté et des grâces de la jeune vierge s'était répandu au loin, et le roi Théonote vit arriver un jour dans son palais, Conan, fils d'un roi voisin nommé Agrippinus, qui n'était connu des chrétiens que par les persécutions qu'il ne cessait de leur faire subir, et la haine qu'il semblait vouer au Dieu nouveau qui faisait oublier ses sanguinaires idoles. Le jeune prince venait demander Ursule en mariage. Mais la vierge bénie eut horreur de cette union, qui l'aurait liée à une

famille teinte du précieux sang des fidèles de Jésus-Christ. Elle craignait cependant de déclarer son refus ; car la demande de Conan était appuyée par Agrippinus, et tous redoutaient ses armes victorieuses et les inexorables cruautés qui suivaient ses triomphes. Ursule, le cœur rempli d'angoisses, se prosterna aux pieds du crucifix, et pria longtemps l'Esprit d'en haut de la conduire et de l'éclairer. Elle s'endormit enfin d'un paisible sommeil, et ce fut alors qu'elle entendit une voix qui lui disait d'aller dans un pays lointain et d'y attendre les volontés de Dieu. La jeune fille, à son réveil, déclara les ordres du Ciel, et ses parents s'empressèrent de les seconder. On prépara les navires, et les compagnes d'Ursule, choisies parmi les familles les plus nobles, se disposèrent à suivre la royale fugitive dans son mystérieux pèlerinage. Un grand nombre de vierges se prosternèrent aux pieds de leurs parents pour solliciter la bénédiction des adieux ; et toutes, belles, animées d'une sainte ferveur, s'embarquèrent sur les nefes dont les blancs pavillons offraient l'image de la croix, et dont les mâts et la proue étaient enlacés de guirlandes de trèfle et de verveine. Des jeunes hommes, pleins d'enthousiasme et liés par un vœu solennel de chasteté, leur servaient d'escorte et de défense ; des prêtres leur répétaient la parole de Dieu ; et ce fut au son des hymnes sacrées et des pieux cantiques que la flotte quitta le rivage de l'Irlande,

suivie par les regards de tant de mères, qui, montées sur les rochers, le cœur plein d'anxiété, cherchaient à suivre sur les flots les enfants qu'elles ne devaient plus revoir.

La flotte, poussée par des souffles divins, guidée par une main invisible, s'avança, sans l'aide du gouvernail, vers l'embouchure du Rhin ; et, remontant le cours de ce fleuve, elle arriva devant Cologne, ville riche et puissante, qui devait aux Romains l'éclat dont elle brillait entre toutes les cités de la Germanie. Les navires jetèrent l'ancre devant cette ville, et Ursule se crut arrivée au terme de son voyage. Mais une seconde vision lui apparut durant son sommeil, et la voix qu'elle avait déjà entendue lui annonça que la révélation de son sort l'attendait à Rome ; que ce serait des lèvres du Souverain-Pontife (alors obscur et ignoré) qu'elle apprendrait ses futures destinées.

“Soumise comme le jeune Samuël aux inspirations divines, la princesse reprit le cours de son pèlerinage ; la flotte remonta vers la source du Rhin ; mais arrivée à Bâle, les jeunes voyageuses, suivies des prêtres et des chevaliers, quittèrent leurs navires et continuèrent leur route à pied vers l'Italie. Rien ne les arrêta, ni les sommets glacés, ni les rochers menaçants, ni les neiges entassées depuis des siècles, ni la gueule béante des précipices ; et surmontant tous les obstacles, elles arrivèrent enfin devant la cité reine, dont les pompeux édifices avaient de loin frappé leurs regards. Prosternées, elles rendirent grâces au Ciel et n'en-

trèrent qu'avec respect dans la ville consacrée, purifiée par l'holocauste de ces martyrs, qui avaient déjà des autels dans les froides régions où César lui-même n'avait pu pénétrer. Le vénérable Cyriaque, évêque de Rome (1) et successeur de Saint Pierre, reçut la troupe errante avec un amour paternel ; il pria avec elle et pour elle au sépulcre des apôtres ; il la guida dans les catacombes, asile sacré où les vivants s'abritaient auprès des morts et demandaient un inviolable refuge à la paix des tombeaux ; et, frappé aussi d'une vision prophétique, il annonça à Ursule qu'il repasserait les monts avec elle et qu'il la ramènerait au bord du Rhin, où les palmes du martyr les attendaient tous deux. Les pèlerins, une seconde fois, franchirent les Alpes, et durant ce voyage, qui pour eux était le chemin de la mort, ils ne cessaient de s'entretenir des promesses divines, de se rappeler avec une généreuse émulation les noms de tant de confesseurs, morts victorieux au sein des tourments. Pressant leurs pas, ils arrivèrent bientôt à Bâle, et les vaisseaux, suivant le cours rapide du fleuve, les transportèrent devant les remparts de Cologne, qu'ils

(1) Nous n'avons pas besoin de faire remarquer un anachronisme ou une faute de copiste qui se rencontre dans la légende de sainte Ursule. Aucun Pape du nom de Cyriaque n'a vécu sous le règne d'Alexandre-Sévère, ni sous celui de Maximin. Mais il se peut qu'on ait estrophié ici le nom du pape Sirice, qui vivait au temps des invasions des Barbares sur le Rhin. Ensuite les cardinaux que le peintre a placés dans son tableau sont d'une création beaucoup plus récente que le martyr des vierges irlandaises.

saluèrent comme un lieu de triomphe et de repos.

“ En ce temps-là, régnait sur Rome, c'est-à-dire sur le monde entier, un soldat barbare, issu de ces tribus de Goths, qui plus tard anéantirent, par leurs belliqueuses irruptions, l'empire romain, faible, amolli, cassé de vieillesse. Maximin, favorisé par Alexandre-Sévère, avait payé ses bienfaits par l'a sassinat, et s'était revêtu de la pourpre teinte dans le sang de son prédécesseur. L'empire frémissait à son nom; le sénat offrit des sacrifices afin qu'il demeurât éloigné de Rome; et les chrétiens voyaient en lui l'héritier des fureurs de Néron et de Domitien.

“ En ce moment, Maximin avait planté ses aigles au bord du Rhin, et les voyageurs de l'Irlande virent de loin les tentes alignées qui formaient un camp nombreux. A peine eurent-ils mis le pied sur le rivage, qu'ils furent assaillis par une nuée de traits et de flèches; le martyre leur arrivait de la main des compagnons farouches de l'empereur; le vénérable Cyriaque tomba un des premiers, en confessant sa foi, Pontius et Vincentius, prêtres romains, furent frappés à ses côtés, les vierges furent immolées sur les cadavres fumants des prêtres et des chevaliers. Frappées par le glaive, elles reçurent avec joie le coup qui abrégait leur pèlerinage et leur ouvrit les portes du ciel. Seule Ursule échappa au massacre, mais elle endura mille fois le martyre, en voyant l'agonie de ses sœurs qui jonchaient le sol autour d'elle, comme les épis après la tempête. Elle fut traînée devant Maxi-

min; ce barbare la regarda, et un amour rapide prit possession de son cœur: il lui montra d'un côté, les licteurs, et de l'autre, l'autel du camp où les chrétiens allaient offrir un sacrifice.

“—Deviens ma femme, ou meurs! dit-il.

“ Ursule sourit, s'arma du signe de la croix, et répondit:

“—Je suis prête à mourir!

“ Aussitôt il donna le signal aux bourreaux, et la jeune vierge, le sein percé d'une javeline, passa aux ravissements éternels. Une de ses compagnes, la plus jeune, la plus faible, Cordula, qui sortait à peine de l'enfance, s'était cachée dans un des navires pour échapper aux meurtriers; mais à l'aspect du martyre d'Ursule, les vaines terreurs abandonnèrent son âme, et elle vint s'offrir, victime volontaire, aux coups des soldats de Maximin. Sa mort acheva cet holocauste.

“ Telle est l'histoire d'Ursule et de ses compagnes, dont les restes sont encore vénérés dans la cathédrale de Cologne.”

Le malade demeura pensif et n'ajouta aucune réflexion à ce long récit.

—A quoi pensez-vous? dit enfin le moine.

—A cette légende. Vous avez raison, frère Jean. Un homme habile pourrait en tirer des choses merveilleuses. Ah! si le pouvoir m'avait été donné autant que la volonté!...

—Vous êtes donc peintre?

—Dans ma jeunesse, j'ai rêvé que j'aurais pu le devenir. Je n'avais de bonheur qu'à manier les pinceaux: mon cœur battait quand je voyais la foule attentive et recueillie devant une de ces toiles où les saintes s'épa-

nouissent comme un lis en fleur ; je n'entrais qu'avec respect dans l'atelier des maîtres, et je n'avais qu'un désir : c'était de pouvoir, comme eux, réaliser ma pensée, dans un langage immortel, accessible à tous, même aux plus ignorants, même aux plus simples, de traduire enfin, pour tous les enfants de l'Église, les enseignements et les paraboles des divines Écritures ! Non, je ne connais pas de gloire qui vaille celle-là, et je n'échangerais pas le pinceau créateur des frères Van Eyck, s'il était en ma puissance, contre le diadème ducal de Bourgogne !

Le malade s'étant animé en parlant ainsi, l'exaltation brillait dans ses yeux, la rougeur d'un fervent enthousiasme colorait ses joues, et ses mains frémissaient comme si elles eussent tenu un de ces pinceaux qui donnent la vie au passé et l'existence aux rêves fugitifs de l'imagination.

—A la manière dont vous parlez de votre art, dit le frère Jean, je ne doute point que vous marchiez sur les traces des nobles frères de Maëstricht, et si vous me permettez...

—Quoi, mon frère ?

—Devous offrir les matériaux nécessaires à l'exécution d'un tableau, je croirais rendre service à un art qui attire tant de fidèles au pied des autels.

Le peintre regarda un instant le frère Jean, puis il répondit d'une voix émue :

—J'accepte, frère Jean, j'accepte ; vous rouvrez la carrière qui s'était fermée devant moi, vous recréez mon avenir, soyez béni. Je suis peintre encore et le premier tableau du soldat de Charles-le-Téméraire sera con-

sacré à la chapelle de votre hospice !

Plus d'une année s'était écoulée, et les premiers rayons du printemps égayaient les toits bruns de l'hôpital Saint-Jean. La cellule du peintre aspirait radieusement, par la fenêtre ouverte, les bouffées d'un air tiède et les scintillements du soleil, qui s'avavançait dans un ciel de saphir. Le lierre recérait déjà des oiseaux chanteurs ; et des bouquets de violettes embaumaient la petite chambre, en ce moment déserte et close. Enfin, la porte s'ouvrit, et le peintre, appuyé sur frère Jean, parut suivi de toute la communauté, qui se pressait dans cette étroite chambre. Le vieux prieur, que ses infirmités confinaient ordinairement au fond de sa cellule, s'avavançait lui-même soutenu par deux novices.

Il s'adressa au peintre d'une voix cassée, et lui dit :

—Mon cher fils, montrez-nous votre ouvrage. Depuis longtemps l'entrée de votre chambre n'est permise qu'au frère Jean, et si nous en croyons ses discours, vous nous cachez un travail qui doit réjouir mes pauvres yeux, si débiles qu'ils soient. Ne nous refusez pas plus longtemps le plaisir de vous admirer.

Le peintre était pâle et semblait indécis ; mais frère Jean, s'avavançant avec une joyeuse fierté, enleva un voile qui dérobaux aux regards un objet assez volumineux, puis il se recula et prit la main de son ami, qu'il serra dans les siennes.

Un cri de surprise s'était élevé, auquel succéda le silence de la contemplation. L'œuvre

du soldat apparaissait dans toute sa splendeur. C'était une chasse de bois sculpté, représentant une église gothique, ciselée avec un soin et une délicatesse inouïs. Trois scènes principales, peintes à l'huile, ornaient chacun des panneaux latéraux. La première représentait sainte Ursule arrivant à Cologne avec les jeunes irlandaises, compagnes de son pèlerinage. La seconde montrait le débarquement de la flotte à Bâle. Ursule descend sur le rivage, et suit le chemin des Alpes, dont les sommets neigeux blanchissent à l'horizon. Dans la troisième scène elle arrive à Rome, et agenouillée à l'entrée d'une église, elle sollicite la bénédiction du Pontife. Des catéchumènes, émus par son pieux dévouement, reçoivent le baptême. Une autre scène les ramène à Bâle. La future martyre et ses courageuses sœurs se embarquent pour descendre le Rhin; le Saint Père, associé à leurs périls et à leurs triomphes, est déjà assis sur le pont d'un des navires entre deux cardinaux, et les voiles s'enflent, poussées par un vent favorable qui seconde les désirs impatients des chrétiens voyageurs. A ce tableau calme et solennel succède une scène de carnage. La flotte est arrivée à Cologne, des soldats farouches couvrent le rivage, nombreux comme un essaim d'abeilles; et ils attaquent par le glaive et les traits, les vierges prédestinées.

Elles tombent, les unes belles encore sous la pâleur du supplice, les autres exaltées d'une sainte ferveur qui les transporte déjà dans les cieux — Enfin la sixième scène montre Ursule devant Maximin; l'arrêt

est prononcé, la flèche va partir... La vie terrestre est finie... La vie éternelle commence!... D'autres scènes embellissaient encore ce chef-d'œuvre, créé à la fois par la patience et par l'inspiration. Sur l'une des faces, l'on voyait Ursule, tenant à la main la flèche, instrument de son martyre, et abritant sous son long manteau de pourpre, les jeunes vierges, ses compagnes. Sur la toiture, la sainte glorifiée est assise sur un trône d'or, et entourée d'un chœur d'anges, aux figures célestes, qui semblent répéter l'*Hosanna* triomphant, au son des instruments de musique.

Le silence régnait toujours, mais qu'il était expressif! Tous les moines, penchés vers la chasse merveilleuse, contemplaient avec extase cette œuvre si variée, ce poème si complet et si pur, ces vierges charmantes, fleurs du paradis, divinisées par le peintre, ces scènes idéales et vraies où le ciel et la terre semblaient se confondre et se réunir. Enfin, le vieux prieur, en passant la main sur ses yeux, dit au peintre :

— Il manque une chose à votre tableau, mon cher fils....

— Quoi donc ?

— Votre nom.

Le soldat s'avança, et dans la peinture encore grasse, il écrivit *Jean Memling*.

La chasse qui renferme une partie du bras de sainte Ursule, se voit encore à Bruges. On ignore où Memling a fini sa vie; on suppose qu'il mourut en Espagne; rien n'est certain sur sa biographie. On ne connaît de lui que ses admirables ouvrages, et leur gloire se répand sur un homme dont la vie modeste

est inconnue, même à ses contemporains.

Jean Memling, que quelques biographes appellent aussi Hemling et Hemmelinck, était né à Damme, près de Bruges, en 1450. On ne sait rien en effet de l'histoire de sa vie, sinon les quelques circonstances qu'on vient de lire, fidèlement retracées dans le récit qui précède. Il est un des premiers chefs de la peinture flamande. Outre sa *Châsse de sainte Ursule*, que l'on admire toujours à Bruges, il a peint

aussi la *Châsse de saint Bertin*, qui appartient aujourd'hui au roi des Pays-Bas. On connaît encore de lui une *Adoration des Mages*, qui se trouve avec la châsse de sainte Ursule, à l'hôpital Saint-Jean de Bruges, un *saint Christophe*, portant l'Enfant-Jésus; enfin les admirables miniatures d'un manuscrit qui fait partie du trésor de Saint-Marc à Venise.

On lui attribue quelques autres ouvrages dont l'authenticité est contestée.

CATALOGUE GÉNÉRAL

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS.

(suite)

Montalembert (le comte de) — Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie, duchesse de Thuringe. 18e édition, 2 vol. in-12.....	\$1.75
— Le Père Lacordaire. 1 vol. in-12.....	\$0.50
— Les Moines. 1 vol. in-12.....	\$0.50
— Les Moines d'Occident depuis Saint Benoît jusqu'à saint Bernard. 7 vol. in-12.....	\$7.00
— Œuvres. 9 vol. in-8.....	12.00
— Tomes I, II, III. Discours, 1831-1852. 3 vol. in-8.....	\$3.00
— Tomes IV, V et IX. Œuvres polémiques et diverses. 3 vol. in-8.....	\$4.50
— Le Tome IX se vend séparément.....	\$1.50
— Tome VI. Mélanges d'art et de littérature. 1 vol. in-8.....	\$1.50
— Tomes VII et VIII. Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie, duchesse de Thuringe. 9e édition, 2 vol. in-8.....	\$3.00
— Sainte Elisabeth de Hongrie, avec une préface par Léon Gauthier. Un volume in 4, orné d'une chromolithographie, de vingt-huit grandes gravures et d'environ cent trente dessins dans le texte. Richement relié, ornements en noir et or, tranche dorée.....	\$6.00

—Un Moine au XIXe siècle, le Père Lacordaire. 1 vol. in-12.....	\$0.50
Montault (M^{gr}. X. B.) —Traité pratique de la construction de l'ameublement et de la décoration des églises selon les règles canoniques et les traditions romaines, avec un appendice sur le costume ecclésiastique. 2 vol. in-8....	\$3.00
Montrond (M. de) —Sainte Germaine Cousin, bergère de Pibrac. 1 vol. in-8.....	\$0.38
Morales (D. P.) —In caput primum Matthæi de Christo domino, sanctissima virgine deipara sponso Josepho, libri quinque. 2 vol. in-4 à deux col.....	\$5.00
Moran —Mois du St Rosaire. 1 vol. in-32.....	\$0.38
Moreau (L.) —Joseph de Maistre. 1 vol. in-12.....	\$0.75
—La destinée de l'homme. 1 vol. in-12.....	\$0.88
—L'hypnotisme. 1 vol. in-12.....	\$0.95
—A traduit : Les confessions de St-Augustin. 1 vol. in-12..	\$1.00
Morère (l'abbé) —Les Parfums des Pères de l'Eglise grecque et latine. 2 vol. in-8.....	\$1.50
Morgott (Fr.) —La doctrine sur la Vierge Marie, ou Mariologie de St-Thomas d'Aquin. 1 vol. in-8.....	\$1.00
Moriceau (l'abbé) —Notice sur Victoire Brielle, dite la sainte de Méral. 1 vol. in-18.....	\$0.10
Moriet (l'abbé) —Catéchisme des familles, 1 vol. in-12.....	\$0.88
Motais (Al) —Le déluge biblique devant la foi, la science et l'écriture. 1 beau vol. in-8.....	\$1.50
—Origine du monde d'après la tradition. Ouvrage publié avec introduction sur la Cosmogonie biblique, par Ch. Robert, de l'Oratoire de Rennes. 1 beau vol. in-12.....	\$0.88
Mounier et Rubichon —Action du clergé dans les sociétés modernes. 2 vol. in-12.....	\$1.00
Moussard (l'abbé) —Conférences historiques, dogmatiques, morales et liturgiques mises à la portée de la jeunesse, et en rapport avec les exigences de l'époque. 3 vol. in-12.....	\$2.63
—Le prêtre et la vie d'étude. 1 vol. in-8.....	\$1.00
Mun (C^{re} de) —Discours. 5 vol. in-12.....	\$5.00
Munford —Le Purgatoire, traité du père Munford, de la compagnie de Jésus, et traité de Ste-Catherine de Gènes, avec un aperçu sur l'institut des religieuses auxiliaires des âmes du purgatoire, par le père Marcel Bœux, de la compagnie de Jésus. 1 vol. in-12..	\$0.63

N

Nardi (R. P. M.)—Dissertatio de onanismo conjugali. 1 vol. in-8.....	\$0.63
Nemours Godré. L. Parnell, sa vie et sa fin. 1 vol. in-12.....	\$0.50
Neuens.—Manuel du système hydrothérapique. 1 vol. in-12..	\$0.40
—Médication interne. 1 vol. in-12.....	\$0.50
—Traitement naturel des maladies aiguës et chroniques. 1 vol. in-12.....	\$0.90
Neuvaine à St-Roch, opuscule 64 pages, 5 cts : 40 cts la doz : le cent.....	\$3.00
Neuvaine pour le soulagement des âmes du purgatoire. 5 cts ch. ; la doz, 40 cts le cent.....	\$1.00
Nicolas (A. g.)—Du protestantisme et de toutes les hérésies, dans leur rapport avec le socialisme. 2 vol. in-12.....	\$1.75
—Etudes philosophiques sur le christianisme. 4 vol. in-12..	\$3.50
—La raison et l'Evangile. 1 vol. in-8.....	\$1.00
—L'art de croire, ou préparation philosophique à la foi chrétienne. 2 vol. in-12.....	\$1.75
—La Vierge Marie et le plan divin. 4 vol. in-12.....	\$4.00
—Mémoires d'un père sur la vie et la mort de son fils. 1 vol. in-12.....	\$0.75
Nicolet (R. P.)—Vie du Bienheureux Pierre Louis Marie Chancel. 1 vol. in-8.....	\$0.88
Nicolet (Gabriel F.)—Le parfait adorateur du Sacré-Cœur de Jésus. 1 fort vol. in-12, publié en 1819.....	\$0.63
Nisard (D.)—Choix de sermons de Bourdaloue. 1 vol. in-12..	\$0.75
Nix S. J. (Hermannus Jos.)—Cultus SS. Cordis Jesu, sacerdotibus præcipue et theologiæ studiosis propositus, cum additamento de culta purissimi cordis B. V. Mariæ. 1 vol. in-8.....	\$1.50
Noel (l'abbé M.)—Explication littérale, morale et mystique des prières et des cérémonies de la messe. 2 vol. in-12..	\$2.00
—Instructions sur la liturgie, ou explication des prières et des cérémonies de la messe et des principales pratiques du culte divin. 5 vol. in-12.....	\$5.00
—Nouvelle explication du catéchisme de Rodez divisée en instructions pouvant servir de prêches, avec de nombreux traits historiques. 6 vol. in-12.....	\$6.00
Noirliou (Martin de)—La bible de l'enfance. 1 vol. in-8.....	\$0.50
Norbert (R. P.)—Nouvelle vie de St-Yves de Bretagne, prêtre du Tiers-Ordre de St-François (1253-1305), avec une introduction et un appendice sur le Tiers-Ordre Franciscain. 1 vol. petit in-8.....	\$1.63

Notre-Dame de Liesse , mère de Grâce. 1 vol. in-18.....	\$0.10
—Le même en anglais. 1 vol. in-18.....	\$0.10
Nouet (R. P. Jacques) S. J. —Dévotion envers Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou étude de ses titres consolants et glorieux. 3 vol. in-12.....	\$2.00
—Introduction à la Vie d'oraison, ou Conduite de l'âme dans les voies de Dieu, contenant toute l'économie de la méditation, de l'oraison affective et de la contemplation. 1 vol. in-12.....	\$0.75
—Le Chrétien à l'École du Calvaire. 2 vol. in-12.....	\$1.25
—Le Chrétien à l'École du Cœur de Jésus, ou Etudes de ses Vertus. 1 vol. in-12.....	\$1.00
—Le Chrétien à l'École du Tabernacle. 1 vol. in-12.....	\$0.75
—Le Guide de l'âme en retraite. 3 vol. in 12.....	\$2.00
—L'Homme d'oraison, ses méditations et entretiens pour tous les jours de l'année, revue sur l'édition princeps et annotée par un Père de la même Congrégation. 6 vol. in-12.....	\$5 00
—Nouveau cours de méditations selon la méthode de St-Ignace, sur la Vie de N. S. Jésus-Christ, à l'usage des membres du clergé, des communautés religieuses et de âmes qui aspirent à la perfection. 4 vol. in-12.....	\$3.00
—OEVRES. 27 vol. in-12.....	\$12.50
—Pratique de l'amour de Dieu. 1 vol. in-12.....	\$0.63
—Retraite spirituelle de dix jours. 1 vol. in-12.....	\$0.63
Nourrisson. — La philosophie de St-Augustin. 2 vol. in-12...	\$1.75
Nouveau mois de Marie , couronne des fêtes annuelles de la T. S. Vierge ou enseignement de ses fêtes, médité pendant le mois de mai. Dédié à Notre-Dame de Fourvières, par M. l'abbé X. M. 1 vol. in-18.....	\$0.38
Nouveaux plans de prônes , sermons, de méditations et d'instructions familières. 1 vol. in-12.....	\$0.75
Nouvelle année apostolique. —1 vol. in-12.....	\$0.75
Nouvelle revue théologique ou série d'articles et de consultations sur le droit canon, la liturgie, la théologie morale, etc., par une société d'ecclésiastiques, publiée sous la direction de MM. Loiseaux et Falise. 26 vol. in-8.....	\$45.00
Abonnement à la Nouvelle Revue Théologique, par année.....	\$1.50